Office de l'Eau
GUADELOUPE

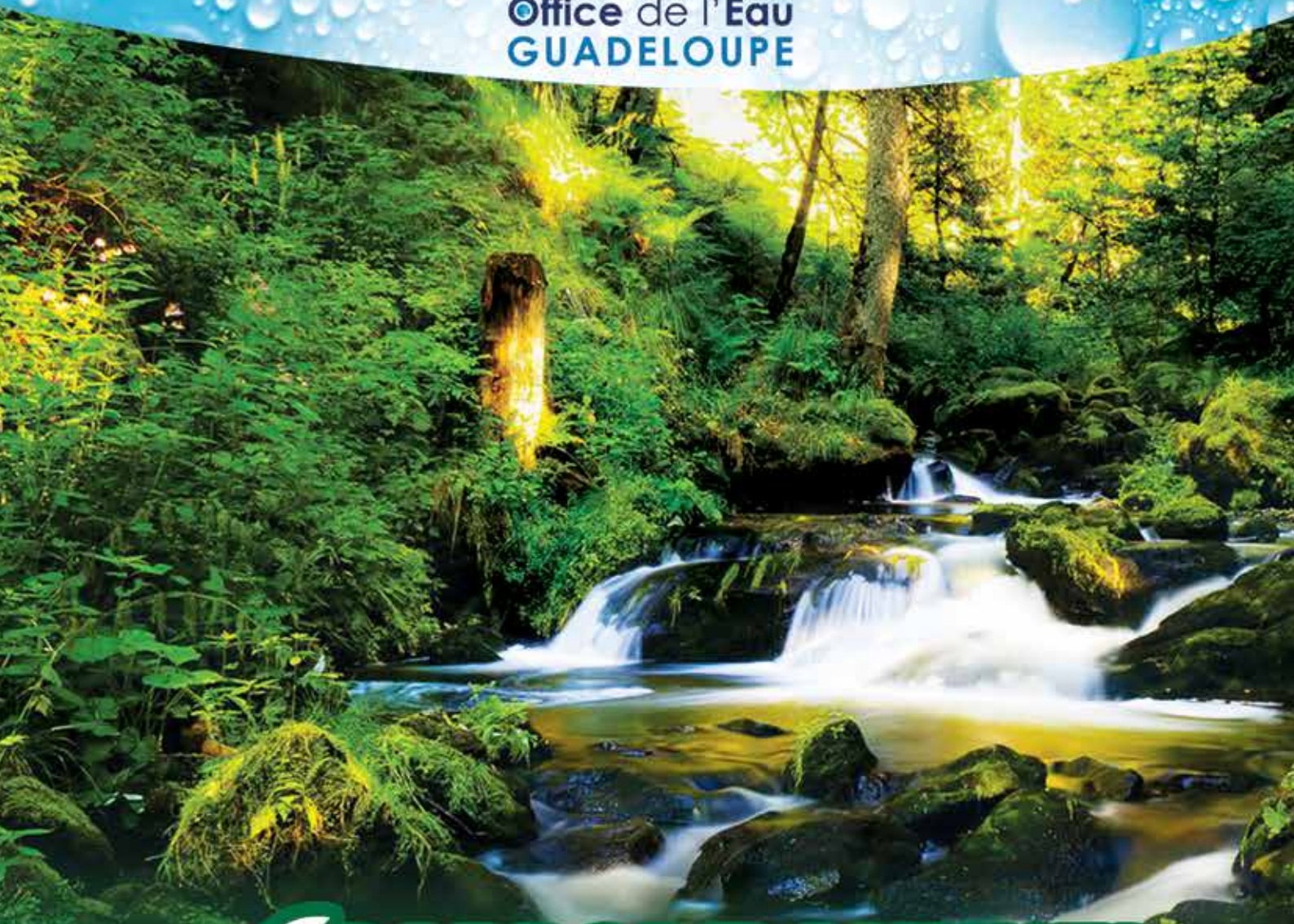

d'RAPPORT ANNUEL ACTIVITÉ ET DE GESTION

2017

Garantir la préservation des milieux aquatiques satisfaire les besoins des usagers

Chute du Carbet

JOSETTE BOREL LINCERTIN
Présidente du Conseil Départemental

UNE ANNÉE ACTIVE ET CONSTRUCTIVE

L'année de travail 2017 nous a donné, malgré tout, de nombreuses raisons d'envisager une amélioration durable dans la distribution de l'eau potable en Guadeloupe. En effet, l'ensemble des acteurs, sous l'impulsion de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, et de l'Office de l'Eau ont poursuivi leurs efforts.

Souvenez-vous, très vite, dès les premières manifestations de la crise de l'eau, le conseil départemental a mis en œuvre le Plan Secours en Eau Potable qui a permis, dans ses différentes phases, la réparation de près de 80 kilomètres de réseaux d'adduction en eau potable. C'est le troisième exercice de cette nature qui fait l'object d'un engagement financier de 20 millions d'euros par an.

L'année 2017 marque un vrai changement de rythme. Le conseil départemental, le conseil régional et l'Etat, ont poursuivi une alliance formalisée dans un premier temps par le Plan de 72 millions d'euros avec en promesse la fin des tours d'eau dans les deux prochaines années.

Au fil des mois, et dans les différentes instances, les acteurs ont produit des documents de planification, ils ont analysé des données et produit des diagnostics qui ont affiné notre connaissance des difficultés du réseau, en aidant ainsi à prioriser les interventions.
Ce travail n'a pas été simple, il a fallu nous regarder en face, prendre conscience de l'ampleur de la tâche pour assumer chacun nos responsabilités.

Mais ensuite, les acteurs et opérateurs de l'Eau ont pleinement saisi l'opportunité d'un outil tel que le Plan Eau Dom pour la mise en cohérence de la politique de l'Eau dans les années futures. L'Office de l'Eau a développé ses relations avec l'ensemble des opérateurs de l'eau, et ce, malgré des conditions financières, pour certaines, extrêmement compliquées.

Nous avons donc passé du temps – certains diront trop de temps – mais c'était le temps qu'il fallait pour que nous puissions trouver les solutions les plus efficaces, les organiser dans nos programmations respectives, et surtout mettre en cohérence tous nos apports.

Ces avancées ont placé l'usager au cœur de nos préoccupations. A bien des reprises, ils ont joué le rôle de lanceurs d'alerte sur les fuites, les équipements, parfois sur la qualité mais surtout les aberrations de la facturation. Nos relations sont encore marquées du sceau de la méfiance. Mais c'est en leur montrant que nous pouvons désormais nous coordonner et continuer le travail de réhabilitation du réseau, et préserver les milieux aquatiques avec un meilleur service d'assainissement que nous réussirons la conquête de leur confiance.

Une confiance que nous arborons déjà pour l'avenir avec optimisme et une motivation sans pareil. L'urgence est toujours d'actualité, nous prouvons, jour après jour, notre capacité à utiliser de manière efficiente l'ensemble des outils de la politique de l'eau pour répondre aux attentes de tous les usagers, les consommateurs mais aussi l'ensemble du tissu économique et en particulier ceux de l'agriculture et du tourisme.

Le saut d'eau du Matouba, Saint-Claude

MARCEL SIGISCAR
Président Délégué
de l'Office de l'Eau

L'année 2017 aura été marquée par l'accélération des actions mises en œuvre par l'ensemble des partenaires institutionnels visant à juguler la crise durable du service de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe.

Cette volonté nous conduit à évoluer dans le contexte défini par la loi NOTRé et n'altère en rien la volonté des décideurs publics de répondre à la satisfaction des besoins des opérateurs économiques et des usagers impactés par la permanence des tours d'eau.

Au cours de cette même année les contrôles effectués par la chambre régionale des comptes sur les exercices 2014 et suivants , seront achevés.

Ce sera pour nous l'occasion d'avoir un éclairage objectif sur le fonctionnement de l'Office de l'eau qui a utilement contribué à compléter les financements votés par les collectivités majeures et je tiens à remercier l'équipe de cet établissement public et les membres de son conseil d'administration qui ont toujours répondu dans des délais rapides aux demandes formulées par les opérateurs et partenaires multiples.

La venue d'un nouveau directeur au sein de cet établissement permettra de définir les nouveaux contours d'un engagement résolu et déterminé au service de nos compatriotes.
Je lui souhaite la bienvenue et le courage nécessaire à l'amélioration des performances de cet outil qu'est l'Office de l'eau au service du plus grand nombre.

DOMINIQUE LABAN
Directeur
de l'Office de l'Eau

Arrivé en février 2017 à l'Office de l'Eau j'ai pleinement mesuré l'importance des enjeux assignés à cet établissement public administratif rattaché au Conseil Départemental.

Assurer le suivi de la ressource en eau conformément aux recommandations nationales et européennes.
Développer une assistance à maîtrise d'ouvrage aux opérateurs ayant la compétence eau et assainissement.

Promouvoir les actions de formation et d'information auprès des partenaires de l'Office de l'eau.
Mais aussi conforter les équipes administratives et techniques de cet établissement afin qu'il remplisse pleinement ses obligations.

Développer les relations avec toutes les institutions afin de mieux accompagner les opérateurs dans la sortie d'une crise de l'eau qui impacte le développement économique de la Guadeloupe et agace les usagers par sa durée et par la permanence des tours d'eau. Il faudra tout faire pour rétablir la confiance entre les usagers et les exploitants mais aussi créer de nouveaux réseaux d'échanges et de communication afin de disposer d'une meilleure lisibilité des actions engagées.
Il conviendra enfin, de mener toutes les démarches nécessaires à l'apurement des créances dues à l'Office de l'Eau et qui obèrent ses perspectives d'investissement dans la préservation des milieux aquatiques.

L'office est un laboratoire, mais aussi un bureau d'études résolument engagé dans une démarche de progrès. Ceux-ci devront être mobilisés au service des usagers et des partenaires économiques en vue de promouvoir un meilleur développement de la Guadeloupe.

Source de Rivière Rouge Saint-Claude

REMERCIEMENTS

Le présent **Rapport Annuel d'Activité et de Gestion** a été réalisé avec l'aimable collaboration de Madame Marie-Elise DONGAL Directrice générale adjointe en charge de l'administration et des finances et de ses collaborateurs Madame Pascale CHARLES Responsable ressources humaines, de Madame Isabelle MAURIN-PLAISIR Chargée du suivi des redevances, Madame Katy DESBONNES Responsable des finances, de Monsieur Cédric Vincent Responsable des interventions économiques, et de Monsieur Laurent PARVIN Informaticien.

Et pour la partie technique de Monsieur Guillaume LIEVEN Chargé de Mission Eau et de Mesdames Sophie KANOR Chargee de mission démarche territoriale et Isabelle NASSO Directrice milieux aquatiques.

Cascade aux écrevisses

Rapport Annuel d'Activité et de Gestion 2017

1.L'Administration générale de l'Office et les actes ordinaires de gestion page 9

1. L'administration générale de l'office et les actes ordinaires de gestion. p.9
1.1 Le conseil d'administration et les réunions des commissions p.9
1.2 Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services p.12
1.3 Les ressources humaines p.13
1.4 La création d'une antenne à Pointe-à-Pitre p.14
1.5 L'informatique p.14
1.6 Les marchés publics, les contrats, les conventions et partenariats p.14
1.7 L'Office au cœur des réseaux d'acteurs de l'eau p.15

2.Les actes de gestion liés à l'exécution des missions et du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) révisé PPI 2013-2018 page 16

2.1 L'eau, l'assainissement, le suivi de la ressource et l'assistance technique : une expertise au service du bassin p.17
2.2 De la préservation de la ressource p.20
2.3 De l'assainissement p.25
2.4 Des études et du suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques p.31
2.5 Du système d'information géographique et de l'administration des données . . . . . p.49 . . . . . p.51
2.6 De la communication, de l'information et de la sensibilisation
2.7 De l'exécution du PPI révisé 2008-2012 et du PPI 2013-2018 . . . . . p.56

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le Conseil d'Administration de l'Office règle par ses délibérations les affaires de l'Office et qu'il délibère sur le rapport annuel de gestion.
Le présent rapport a pour objectif de rendre compte au conseil d'administration des actes de gestion opérés dans le cadre de l'activité générale de l'Office de l'Eau Guadeloupe.
Certains points ont fait préalablement l'objet de comptes rendus partiels.

L'année 2017 a été particulièrement marquée par :

- La nomination d'un nouveau Directeur à l'Office de l'Eau ;
- La publication du décret no 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- La publication de l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- La publication de l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Plan Eau-DOM
- La signature le 28 octobre d'une convention avec la Médiation de l'Eau ;
- L'installation le 9 novembre du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB)
- L'installation le 18 décembre du nouveau Conseil d'administration de l'Office ;
- Une large médiatisation tout au long de l'année des questions liées à l'eau.

10 SUD ET EST GRANDE-TERRE

LE MOULE

Konngout œuvre pour la transmission

SAINTE-ANNE

Des tuyaux neufs pour le réseau d'eau potable

12 SUD BASSE-TERRE

Le Flâneur du Sud

GOURBEYRE

Coupures d'eau : un débat qui ne rassure pas

BAILLIF

Foxy Myller en séance de dédicace

1-L' ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

L' ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES REUNIONS DE COMMISSION

Afin de délibérer sur les affaires courantes de l'Office, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois : le 27 janvier, le 23 juin et le 18 décembre 2017.

Toutes les délibérations ont été régulièrement soumises au contrôle de légalité ainsi que le budget 2017 et le compte administratif 2016.

Aucune observation n'a été faite par la préfecture.
A l'issue de l'installation du Comité de l'Eau et de la Biodiversité le 9 novembre, le nouveau conseil d'administration de l'Office a été installé le 18 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration de l'Office et ses différentes commissions (Commission d'appel d'offres, Commission d'attribution des aides, Commission communication) ont donc également été renouvelés.

La commission d'attribution des aides (CAA) s'est réunie une fois.

1.2 LE SUIVI DE L'APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL, L'EXECUTION DU BUDGET ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le suivi des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services ont été assurés au cours de l'exercice sous la responsabilité du Directeur comme le prévoit l'article R. 213-69 :

« le directeur de l'Office assure le fonctionnement de l'ensemble des services. Il procède également au recrutement du personnel et a autorité sur l'ensemble de celui-ci. Il assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Il assure la préparation des réunions du conseil d'administration, fait appliquer les décisions de celui-ci et le tient informé de leur exécution. Il est responsable de l'exécution du budget. Il représente l'office en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement. Il signe les contrats, accords ou conventions passés au nom de l'office ».
Au niveau de la comptabilité, l'Office utilise le logiciel ASTRE avec l'appui des services informatiques du Conseil Départemental.
Le passage à la « full demat » a été réalisé courant 2017. Les contrôles effectués par la chambre régionale des comptes ont été clos dans le courant de l'exercice 2017 ceux ci ont donné lieu à de nombreux échanges sur l'opportunité des aides financières allouées par l'office à certains opérateurs de même qu'a une évaluation de certaines procédures internes. Celles ci ont été intégralement prises en compte avec la collaboration de Monsieur le Payeur départemental.

Rivière Corossol, Basse-Terre

Barrage de Gaschet

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Office de l'Eau Guadeloupe est administré par un conseil d'administration qui comprend des représentants issus du Comité de Bassin Guadeloupe.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT :

-Madame BOREL-LINCERTIN Josette
Présidente du Conseil Départemental,
Présidente de l'Office de l'Eau
-Marcel SIGISCAR
Président délégué de l'Office de l'Eau,
Conseiller Départemental
-Justine BENIN,

REPRÉSENTANTS DE L'ETAT :

Monsieur le PREFET Ou son représentant
le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ou son représentant
le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Foret (DAAF) ou son représentant
le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
le Payeur Départemental ou son représentant
Un Commissaire du Gouvernement

REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION :

-Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO,
-Jean Claude NELSON

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET EPCI :

-Maguy CELIGNY
-Christian JEAN-CHARLES
-Jean LUBIN
-Jean-Claude MALO
-Sylvia SERMANSON

DIRECTEUR ADJOINT DE L'OFFICE DE L'EAU :

-Marie-Elise DONGAL,
cadre administration

CHARGÉ DES INTERVENTIONS :

-Guillaume LIEVEN,
chargé d'études Eau, ingénieur
-Cédric VINCENT, ingénieur

PAIERIE DÉPARTEMENTALE :

-Philippe CREUSOT

REPRÉSENTANT DES MILIEUX SOCIO- PROFESSIONNELS ET DES USAGERS DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX :

-Maurice ANSELME
-Jean-Jacques JEREMIE
-Harry PLACIDE

REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE CONSOMMATEURS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX :

-Marianne AYMAR
-Gérard BERRY
-Gilles LEBLOND

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL :

-Isabelle NASSO, Dr en chimie

DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU :

-Dominique LABAN, administrateur territorial

ORGANIGRAMME OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
CT du centre de gestion-Août 2017

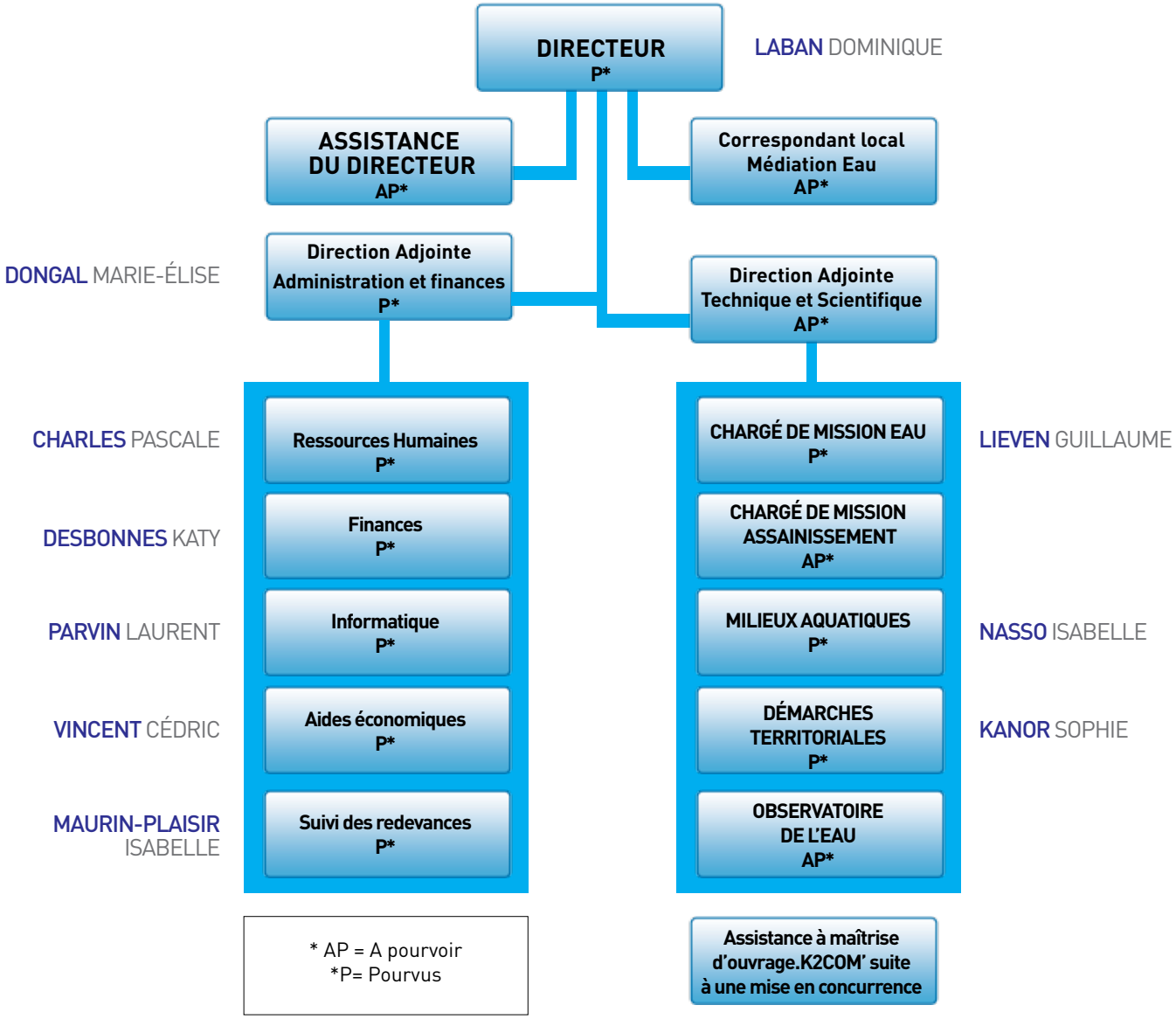

Le nouvel organigramme de l'Office de l'Eau a été adopté.il inclut la correspondance locale de la médiation eau.Il prend en considération la consultation lancée dans le domaine de la communication. Il autorise la publication au centre de gestion des postes devant être pourvus au sein de l'établissement visant à consolider notablement l'encadrement en ingénierie au titre de l'accomplissement des missions techniques dévolues à l'office.

Plusieurs auditions devant un jury de personnes hautement qualifiées ont été faites qui n'ont pu être concrétisées en raison des fortes disparités dans les régimes indemnitaires. Pour que l'office soit attractif et en capacité de disposer de cadres la refonte du régime indemnitaire a été lancée avec la collaboration du centre de gestion de Guadeloupe.

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES

• LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2017, les effectifs de l'Office de l'Eau Guadeloupe, s'élèvent à 11 agents.

Tous exercent à temps plein sauf un agent qui a sollicité un temps partiel (80%) suite à la naissance de son enfant.

En cours d'exercice il y a eu :

- l'arrivée du Directeur mis à disposition par le Conseil Départemental ;
- le départ d'un agent de catégorie B (pendant 9 mois affecté au projet ATTENTIVE et à des missions liées à l'assainissement) ;
- le non-renouvellement d'1 emploi d'avenir ;
- le recrutement d'un agent de catégorie B en CDD durant le mois d'août ;
- le recrutement d'un agent de catégorie B en CDD en novembre 2017 pour la médiation sur l'Eau ;
- le recrutement d'une assistante de direction en octobre 2017.
- la publication au centre de gestion de plusieurs profils de poste visant à conforter l'encadrement technique de l'Office de l'eau.

La répartition des effectifs est la suivante :

USAGE	31 DÉCEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Statutaires	08	08
Contractuels	03	02
Emplois aidés (emploi d'avenir)	00	01
TOTAL	11	11
Hommes	03	03
Femmes	08	08
TOTAL	11	11
Secteur administratif	06	06
Secteur technique	05	05
TOTAL	11	11
Catégorie A	05	05
Catégorie B	02	02
Catégorie C	04	03
Emploi aidé (emploi d'avenir)	00	01
TOTAL	11	11

Il convient de souligner que le nouveau Directeur de l'Office a pris ses fonctions le 1er février 2017, mis à disposition par le Conseil Départemental.
Le Conseil d'Administration du 23 juin a approuvé un nouvel organigramme.

• LA FORMATION

Des formations de perfectionnement ont été suivies par les agents via l'offre du CNFPT.
De nombreuses interventions ont été faites dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la préservation des Inondations GEMAPI.

• L' ACTION SOCIALE

Les agents de l'Office bénéficient de titres restaurant pris en charge à concurrence de 50% par l'établissement. Le nombre de chèques par mois est de 16 pour une valeur en numéraire de 8,00 €.
Les autres prestations d'action sociale sont servies par le Comité des Œuvres Sociales du Conseil Départemental (rentrée scolaire, fête de Noël, fête des pères, fête des mères...).
Depuis 2016, une convention d'adhésion au service social de prévention du Centre de Gestion de la Guadeloupe a été signée par l'Office.

• LA LOGISTIQUE

Le parc de véhicules de l'Office compte en 2017 :
- 1 véhicule Sport Utility Vehicule (SUV) en Location Longue Durée ;
- 1 véhicule berline en Location Longue Durée affecté au Directeur (Conseil d'Administration du 18 décembre 2017
– Délibération n° 2017/CA03/12-17-10).
Les agents peuvent, également, être amenés à utiliser leur véhicule personnel dans les conditions définies par la délibération en date du 6 juillet 2012.Ces déplacements donne lieu à remboursement.

1.4 LA CREATION D'UNE ANTENNE A POINTE-A-PITRE

Pour faire suite à la délibération N° 2017/CA02/06-17-09 en date du 23 juin 2017, l'Office a signé le 28 juillet 2017 un bail de location avec la SIKOA pour des locaux d'une superficie de 157 m2 sis à Bergevin (POINTE-A-PITRE).

Ces locaux accueillent la correspondante locale du Médiateur de l'Eau.Particulièrement fonctionnels, ils permettent la tenue de rencontres et de réunions en zone Grande-Terre afin d'étendre le rayonnement de l'Office sur l'ensemble du territoire.

Inauguration de la médiation de l'eau

1.5 L'INFORMATIQUE

Un audit informatique a été réalisé courant 2017 par le prestataire DELETEC.
Il s'agissait d'établir une cartographie précise du réseau de l'établissement et d'évaluer les performances de ses outils.
Le matériel, le câblage, les logiciels, les équipements d'interconnexion ont été testés afin de s'assurer que le réseau est optimisé pour les processus métiers de l'établissement.
A l'issue des travaux d'audit, les recommandations suivantes ont été faites à l'Office par le prestataire :
- Renouveler le serveur de virtualisation en intégrant les problématiques de tolérance de panne voir de hautes disponibilités ;
- Considérer la mise en place d'une stratégie pour l'externalisation de la sauvegarde ;
- Considérer un projet de migration et de réunification du site web institutionnel de l'OEG et de l'Observatoire de l'Eau de Guadeloupe
Celles- ci seront mises en œuvre sur l'exercice 2018.

A noter que dans le cadre de l'installation du site de Pointe-à-Pitre, des investissements ont dû être réalisés tant en matière informatique qu'en matière de téléphonie. Courant 2018 toutes les préconisations de l'audit seront mises en oeuvres

1.6 LES MARCHES PUBLICS, LES CONTRATS, CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Plusieurs contrats, conventions de recherche et développement, et conventions de partenariats ont été signés ou ont fait l'objet de renouvellements. Ainsi, en 2017,

- 1 convention financière a été signée avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) le 14 avril 2017.

Sur un montant de programme évalué à 698 380,00 €, l'AFB finance 543 872,00 € soit 77,9 % ;

- des conventions de recherche et développement se poursuivent entre autres, avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), et avec le Conservatoire du Littoral.

S'agissant de la commande publique, le nouveau régime de passation et d'exécution des marchés publics, est entré en vigueur le 1er avril 2016 et l'Office utilise la plateforme http://www.marches-publics.info/accueil.htm.

1.7 UNE DÉTÉRIORATION DU RECOUVREMENT DES CRÉANCES DUES À L'OFFICE DE L'EAU

Depuis l'exercice 2013 le montant des créances dues à l'Office de l'Eau se poursuit dans des conditions préoccupantes au point que le règlement financier a été appliqué à l'égard de certains créanciers en neutralisant les demandes de concours financiers des opérateurs non à jour de leurs obligations vis-à-vis de l'Office. Des relances systématiques ont été faites et un moratoire a été signé avec le plus important des créanciers. Dans l'attente de la publication définitive du rapport de la CRC des demandes de pénalités ont été faites, une action a de même été menée pour procéder à des contrôles sur les volumes prélevés dans les milieux naturels.

En 2017, les marchés suivants ont été mis en ligne et attribués :

OPERATION	CONSULTATION 2017	ATTRIBUTION
Audit informatique	Décembre/Janvier	DELETEC
Location Longue durée berline	Mars	CGFF
Programme de Surveillance de la retenue d'eau de Gachet	Avril / Juin	CREOCEAN
Conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication	Mai	K2COM
Prestations d'agence de voyage	Mai	PENCHARD
Location longue durée SUV	Octobre	LLD SYSTEM (Europcar)

1.8 L'OFFICE AU COEUR DES RESAUX D'ACTEURS DE L'EAU

L'Office de l'Eau Guadeloupe participe au Groupe de Coordination Inter Bassins d'Outre-Mer (GCiBOM) devenu le Séminaire de Programmation Outre-Mer.
Ce séminaire de plusieurs jours, organisé chaque année, en mars, par l'ONEMA devenu l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), favorise les échanges entre Offices et DEAL de tout l'Outre-Mer, ainsi qu'avec l'AFB, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), le Ministère de l'Outre-mer, le monde de la Recherche...
Le séminaire 2017 (24-31 mars 2017) avait pour thème « Vers l'atteinte du bon état des eaux en outremer ».

Barrage hydrolique Dumanoir

Par ailleurs, les Directeurs des quatre Offices de l'Eau, ont mis en place pour faciliter les échanges entre eux, une plateforme collaborative qui est hébergée par l'Office de l'Eau de la Réunion.
Ils ont tenu une journée d'échanges en fin d'année avec le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire.
Plusieurs thèmes ont pu être abordés notamment :

- Agence régionale de la biodiversité et Offices de l'eau d'Outre-mer ;
- Plan eau Dom et transfert de compétences ;
- Articulation entre l'eau et les milieux aquatiques, et les assises des outre-mer ;
- Evolution de la solidarité interbassins / plan eau DOM, 11èmes programmes des agences de l'eau

L'Office de l'Eau Guadeloupe est adhérent à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) suite à la délibération prise le 29 novembre 2013 par le Conseil d'administration.

Cette adhésion lui permet de bénéficier d'une abondante documentation et de multiples informations en rapport avec l'eau, les milieux aquatiques et l'assainissement notamment lors de journées de formation proposées.
Pour toute question liée à l'eau et à l'assainissement, tant juridique que technique, les experts de la FNCCR peuvent être sollicités.

De même, l'Office est également membre de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) association reconnue d'utilité publique.

Boucle de la Grande-rivière à Goyave

2-LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXÉCUTION DES MISSIONS ET DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION REVISE 2008-2012 ET 2013-2018

Les actes de gestion concernent l'exécution des missions de l'Office et du Programme Pluriannuel d'Intervention ainsi que toutes les contributions (études, recherches, réflexions ...) destinées à permettre de mieux appréhender les enjeux liés à l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques et leurs usages.

L'expertise territoriale de l'Office de l'Eau Guadeloupe est souvent sollicitée.

A ce titre, en termes de gouvernance, l'Office participe et/ou anime différentes instances et/ou groupes de travail et de réflexion :

1. **Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe**

2. **Cellule de Mutualisation Assainissement Non Collectif (ANC)**

3. **Cellule de Veille Sécheresse**

4. **Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA)**

5. **Comité de Bassin devenu Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

6. **Comité de Pilotage de « Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement ExteNsifs uTilIsant des VEgétaux » (ATTENTIVE)**

7. **Comité de Pilotage du Grand Projet du Grand Port Maritime de la Guadeloupe**

8. **Comité de Pilotage et Comité Technique du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des Abymes**

9. **Comité National de l'Eau (CNE)**

10. **Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto**

11. **Commission départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)**

12. **Commission risques Naturels (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)**

13. **Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles (CMUBA)**

14. **Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)**

15. **Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE)**

16. **Observatoire de l'Eau**

17. **Plan Assainissement**

18. **Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)**

19. **Plan de Sécurisation Eau Potable**

20. **Plan Eau-DOM**

21. **Pôle Régional Environnement et Développement Durable (PREDD)**

22. **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)**

23. **Secrétariat Technique de Bassin**

Il s'agit d'accompagner tous les acteurs dans la gestion durable de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la préservation des milieux aquatiques.

2.1 L'EAU, L'ASSAINISSEMENT, LE SUIVI DE LA RESSOURCE ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE : UNE EXPERTISE AU SERVICE DU BASSIN

Le schéma départemental mixte eau et assainissement (SDMEA) adopté par l'Office de l'Eau en décembre 2011 définit deux stratégies, l'une en eau, l'autre en assainissement aux fins d'assurer l'approvisionnement en eau des usagers tout en préservant et protégeant les milieux.
Le séminaire 2017 (24-31 mars 2017) avait pour thème « Vers l'atteinte du bon état des eaux en outremer ».

2.1.1. ETUDE ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX ET DE LEURS USAGES.

A- SUIVI DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Aucune actualisation du Schéma Départemental n'a été initiée néanmoins, les différentes études qui ont vu le jour depuis permettent peu ou prou d'actualiser certaines données.

L'enjeu d'une telle actualisation porterait, entre autres, sur la prise en compte des derniers outils de planification disponibles sur le territoire, des évolutions de la gouvernance et de la réalisation de diverses études et travaux.

Vue aérienne quartier du Carénage, Pointe-à-pitre

B- LE SDAGE 2016-2021

Pour mémoire, par arrêté du 30 novembre 2015, le préfet de Guadeloupe a approuvé le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Guadeloupe (SDAGE) pour la période 2016-2021 voté par le Comité de bassin et arrêté le programme de mesures (PDM) correspondant.

Le SDAGE est composé de 2 types de documents :
• le corps du SDAGE, auquel est annexé un document intitulé «évaluation de l'impact du changement climatique en Guadeloupe» ;

• Les documents d'accompagnement du SDAGE, constitués de documents de synthèse permettant de faciliter la compréhension du SDAGE et le suivi de sa mise en œuvre.

Ainsi, le SDAGE révisé comprend 5 orientations déclinées en 90 dispositions (contre 8 Orientations et 113 dispositions dans le SDAGE précédent).

Les 5 orientations fondamentales sont résumées dans le tableau ci-après

ORIENTATION FONDAMENTALE DU SDAGE ACTUALISÉ	OBSERVATIONS	NOMBRE DE DISPOSITIONS
Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire	Dispositions 1 à 18	18 dont 8 communes avec PGRI
Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau	Dispositions 19 à 28	10
Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique	Dispositions 29 à 39. Fusion des orientations 3 et 5 du précédent SDAGE	11
Réduire les rejets et améliorer l'assainissement	Dispositions 40 à 64	25 dont 5 communes avec PGRI
Préserver et restaurer le fonctionnement biologique milieux aquatiques	Dispositions 65 à 90. Fusion des orientations 6 et 7 du précédent SDAGE	26 dont 9 communes avec PGRI

L'ancienne orientation n° 8 du précédent SDAGE (se prémunir contre les risques liés aux inondations) n'apparaît plus en tant que telle dans le SDAGE actuel. Cependant, les dispositions liées à la protection contre les inondations ont été conservées pour la plupart et intégrées aux 5 autres orientations. Ces dispositions sont communes avec le projet de PGRI (plan de gestion des risques inondation). Les orientations, les axes de travail et les dispositions du SDAGE sont détaillés au chapitre 2 du corps du SDAGE.

C- L'APPUI TECHNIQUE EN EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET ASSAINISSEMENT

Le service d'appui technique en eau, milieux aquatiques et assainissement (SATEMAA) a été créé en février 2011 aux fins de permettre à l'Office de l'eau Guadeloupe de répondre à ses prérogatives en matière d'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage et donc d'apporter un accompagnement technique adapté aux besoins émis sur les thématiques relevant de la préservation de la ressource, de la préservation des milieux, de l'assainissement et de la formation.

De façon générale, l'appui technique se caractérise par la production de documents techniques dans le cadre de participations actives à des comités de pilotage de suivi d'études, de travaux, de commissions d'appels d'offres, de conventionnement.

Ces documents peuvent être sous forme de notes techniques ou de fiches techniques, de guides, de cahiers des charges type, etc.

L'appui technique intègre des partages et retours d'expérience par le biais de cellule de mutualisation. Dans le contexte actuel de difficultés de l'usage de l'eau et de l'assainissement, conformément à la recommandation 32 du plan d'action pour l'eau , l'Office de l'Eau a vocation à assister les services publics d'eau et d'assainissement à mettre en œuvre les actions définies en premier lieu par le plan de modernisation de la gestion de l'eau en Guadeloupe en cours d'élaboration, ainsi que celles inscrites dans les différents outils de planification et de programmation.

Les objectifs visés de communiquer sur l'existence et les missions du service d'appui technique n'ont pas été atteints mais de nombreuses séances de travail avec les acteurs du territoire et de multiples contributions ont permis au Service de s'affirmer, de développer des espaces d'échanges et de retours d'expérience.

Le Saut du Bras de Fort Goyave

D- LA GOUVERNANCE DE BASSIN

Le chantier lié à la préparation du SDAGE 2016 -2021 a permis un renforcement du partenariat entre l'Office de l'Eau et la DEAL.
Une nouvelle convention DEAL /Office de l'eau a été signée le 15 décembre 2016.
Elle est composée d'une convention-cadre et d'une convention annuelle.

La convention-cadre a pour objet de préciser la répartition des actions entre l'OE971 et la DEAL pour la réalisation des missions incombant aux deux structures. La convention annuelle d'application est élaborée pour les opérations conjointes qui nécessitent la programmation de moyens techniques et financiers.

Le contenu est arrêté en fin d'année N-1 et se présente sous la forme d'un programme d'action d'intérêt commun annexé à la convention annuelle.

Le programme d'action d'intérêt commun (PAIC) peut être complété ou mis à jour à la demande d'un des partenaires.

Il devra être cohérent avec le programme de mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau défini par le Comité de bassin et l'Etat (SDAGE, Programme de Mesure, consultation du public, ...), de l'ensemble des directives liées à celle-ci (directives Eaux résiduaires urbaines, inondation, ...) et avec les objectifs des grenelles de l'environnement et de la mer.

Cette convention-cadre a une durée de 5 ans, adossée ainsi, au 2ème plan de gestion de la Guadeloupe (2016-2021) et a vocation à être renouvelée en intégrant les nécessaires évolutions réglementaires et contextuelles.

Il est à noter que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, loi n°2016-1087 du 8 août 2016, et les décrets qui ont suivi, ont fait évoluer Outre-mer les Comités de Bassin devenus Comités de l'Eau et de la Biodiversité.

Ces instances consultatives assurent les missions des comités de bassins (élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, proposition des programmes et travaux, et de redevances des offices de l'eau des départements d'outre-mer) ainsi que les missions exercées, en métropole, par les comités régionaux de la biodiversité, créés par la même loi.

Ainsi, le comité doit constituer le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

2.2 DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

2.2.1. ETUDES, SUIVI DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX

A- CARTOGRAPHIE DE L'INTERFACE EAU DOUCE EAU SALEE DE MARIE GALANTE

Ce projet est similaire à l'action menée en Grande Terre et clôturée en 2015. L'Office a délibéré favorablement pour la réalisation de cette étude en novembre 2013. Le plan de financement prévu à cette époque pour cette étude était le suivant : Office de l'Eau de Guadeloupe (24,58%), ONEMA (26,26%), Région Guadeloupe (25,68%) et BRGM (23,48%).

La Région n'a pas délibéré sur ce projet, en conséquence, les fonds de l'ONEMA prévus au titre de la convention Office-ONEMA de 2013 n'ont pas pu être mobilisés dans le délai imparti. L'ONEMA a été sollicité pour un avenant en vue de la programmation 2016 ce qui a donné lieu à la signature d'une nouvelle convention le 8 janvier 2016 pour une durée de 18 mois avec une contribution de 55% de l'ONEMA pour un budget de l'opération estimé à 100 000 €.

Le rapport final a été rendu en mai 2017. Cette étude réalisée par le BRGM, encore nommée « Phase 1 », pourrait être complétée ultérieurement par une seconde phase.

La Phase 1 a vocation, in fine, à proposer des pistes pour minimiser les risques de salinisation par intrusion du biseau salé et assurer une exploitation durable des ressources en eau souterraine.

B- COMITE SECHERESSE ET CELLULE DE VEILLE

Au cours de l'année 2017, l'Office de l'Eau a assuré la collecte des informations auprès des entités gestionnaires des services AEP.
Afin d'assurer une bonne réactivité aux sollicitations de la DEAL, la routine de recueil d'information mise en place en 2012 s'est poursuivie.
L'Office de l'Eau a également participé aux différentes réunions de la cellule de veille.

C- DONNEES SUR L'EAU : CREATION DE LA BASE DE DONNEES BNPE

Le projet de Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE) est une des actions prioritaires du Schéma National des Données sur l'Eau. Il s'agit de l'outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Les informations portent sur les volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau et sont déclinées par localisation et catégorie d'usage de l'eau. Issues aujourd'hui de la gestion des redevances par les agences et offices de l'eau, elles sont appelées à être complétées à court terme par d'autres producteurs de données. Les données seront mises à jour une fois par an.

La banque comprend une base de données, un portail de diffusion et un outil métier pour les services en charge de la police de l'eau. La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par l'ONEMA. L'opérateur désigné pour le développement de la base de données et du portail de diffusion est le BRGM.

En 2017, l'Office de l'Eau Guadeloupe a continué de renseigner les référentiels constituant la base.
Le support ainsi créé sera complété chaque année à partir des données issues des redevances prélèvement.

Marie-Galante

2.2.1. ETUDES, SUIVI DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX

A- TRAVAUX D'URGENCE EN EAU POTABLE
RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis 2010 les services de distribution d'eau connaissent des difficultés croissantes à assurer le besoin des abonnés. Certains secteurs très touchés dans le passé sont aujourd'hui revenus à l'équilibre sous l'effet d'actions spécifiques (Nord Grande Terre et Marie Galante).

Dans le même temps, la situation s'est fortement dégradée sur le reste du territoire, notamment sur la zone desservie par le feeder de Belle Eau Cadeau et sur le Sud Basse Terre (Baillif, Gourbeyre, Capesterre Belle-Eau notamment).
Identification de travaux d'urgence 2016/2017
Contexte
En 2017, la qualité du service aux abonnés a continué à se dégrader, notamment après le passage du cyclone Maria.

14 SUD BASSE-TERRE

GOURBEYRE

Les usagers de l'eau se préparent à « accueillir » le Premier ministre

Le village sport-santé de l'AOG attendu demain

Informé 24/24

2

L'APRÈS MARIA

Eau : grandes manœuvres en forêt pour réalimenter les usagers

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

IGA : Inspection générale de l'administration

DÉFINITION DE PROPOSITIONS DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES POUR 2016-2017

L'Office a sollicité les exploitants et les collectivités compétentes sur l'ensemble du territoire.

Les besoins en termes de travaux urgents ont été identifiés et mis à jour sur chaque territoire.

23 opérations ont été identifiées pour un montant global estimé à environ 30,5 millions d'euros.

Ces propositions concernent des renouvellements de réseaux de distribution dégradés, des travaux de régulation des pressions, des travaux de réhabilitation/renouvellement et de sécurisation d'outils de production en état critique, de sécurisation de l'adduction de l'usine de Miquel, de reconfiguration de l'adduction pour améliorer l'équilibre du feeder Belle Eau Cadeau.

Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un rapport intitulé « Difficultés d'alimentation en eau potable : état des lieux, éléments de diagnostic, préconisations immédiates ».

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Le Conseil Départemental a proposé de porter en tant que maître d'ouvrage délégué une partie de ces opérations afin de permettre leur réalisation.
Dix opérations de renouvellement de réseau et de renouvellement d'usines obsolètes pour un montant global de 17,2 millions d'euros sont concernées.

L'Office a poursuivi, de manière active et pragmatique, sa collaboration avec le Département en réalisant les fiches techniques détaillées sur chaque opération (nature et justification du projet, consistance, coût, plan de situation) afin de permettre la rédaction rapide des programmes d'opération ainsi que leur mise en oeuvre.
Ce plan est actuellement financé par le Conseil départemental, l'Office de l'Eau, l'Etat et des Fonds Européens.

PLAN DE MODERNISATION DE LA GESTION DE L'EAU

En juin 2015, le CGEDD, le CGAAER et l'IGA ont remis à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et à la ministre des Outre-mer un rapport présentant des propositions pour un « plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin ».

Ce rapport est aujourd'hui suivi d'un plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte et Saint-Martin.

Le plan d'actions Eau-DOM a été annoncé le 26 avril 2016 à la conférence environnementale par la Ministre Ségolène ROYAL et a été lancé le 31 mai 2016 au Congrès des maires à Paris.
Une circulaire en date du 29 juin 2016 en a précisé les modalités de mise en œuvre sur une durée de 10 ans.

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
IGA : Inspection générale de l'administration

Au niveau local, le suivi de ce plan est assuré par une conférence des acteurs (financeurs) dont l'Office, présidée par l'Etat, la Région et le Département et appuyée par une équipe projet dédiée dont l'Office est également membre.
Ce plan d'actions, dans le cadre d'une contractualisation et sur la base d'une programmation pluriannuelle, a pour priorités de :

- Mettre à niveau les services à l'usager et répondre ainsi aux attentes légitimes des populations à disposer d'un accès permanent à une eau de qualité, répondant aux normes sanitaires, à un coût raisonnable. En particulier, en focalisant l'action sur la réduction des fuites dans les réseaux et l'amélioration de leur rendement, plutôt que sur la mobilisation de nouvelles ressources ;

- Améliorer la gestion des eaux usées, en particulier en ce qui concerne le raccordement des usagers et la collecte ;

- Assurer la soutenabilité des services d'eau et maîtriser les prix, notamment en rétablissant les équilibres financiers et en améliorant au plus vite la facturation et le recouvrement. Ceci devant permettre à terme de reconstituer les capacités financières des collectivités compétentes.

Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2017 avec les autorités organisatrices afin d'aboutir en 2018 à la signature des contrats de progrès.

B- INFORMATION, COMMUNICATION A CARACTERE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

En matière d'information, le chargé d'intervention pour la préservation de la ressource de l'Office de l'Eau a pu apporter des informations techniques et didactiques dans le cadre de plusieurs manifestations (conférences, interview) ou évènements en lien avec ses missions.

En octobre 2017, a eu lieu un séminaire à destination des usagers, à l'initiative du Comité de Défense des Usagers de l'Eau et avec le soutien technique et financier de l'Etat, de la DEAL et de l'Office de l'Eau.

Premier Séminaire des Usagers, au CWTC Jarry

2.3 DE L'ASSAINISSEMENT

2.3.1. L'ASSAINISSEMENT

A- L'ASSAINISSEMENT

1. Projet ATTENTIVE - suivi d'exploitation des stations d'épuration expérimentales de type filtre planté de roseaux.

ATTENTIVE ou Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement ExteNsifs uTilIsant des VEgétaux est un projet retenu par le Ministère de l'Écologie dans le cadre de l'appel lancé en 2011 relatif la stratégie nationale pour la biodiversité 2011 - 2020.

Il vise à apporter des éléments de réponses aux problématiques d'assainissement des petites et moyennes collectivités des départements d'outre-mer et de valider des bases de dimensionnement de filières d'assainissement de type filtres plantés de végétaux pour le contexte tropical ce qui semble le plus adapté à la préservation des milieux aquatiques.

Plusieurs organismes sont concernés par ce projet : l'IRSTEA, les Offices de l'Eau de Guadeloupe et de Martinique, le Syndicat Intercommunal du Centre Sud de la Martinique, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT) et la société COTRAM.

En 2017, l'Office de l'Eau a poursuivi la sensibilisation des acteurs de la filière et le suivi de la station d'épuration réalisée par la Communauté d'Agglomération du Nord Grand Terre (CANGT) et reprise en gestion et en exploitation par la Régie Nord Caraïbes (ReNoC), opérateur créé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) qui assure le service public de l'Assainissement sur le territoire de la CANGT.
Cette station équipe la nouvelle école des Mangles, sur la commune de Petit Canal, d'un filtre planté de végétaux.
La démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement durable marqué par une construction de l'école sur le label Haute Qualité Environnementale et l'intervention d'un CAT pour la production des végétaux de la STEP.

Ainsi en 2017, deux séminaires de restitution ont été organisés :
- L'un par l'Office de l'Eau de Martinique, le 17 octobre 2017 ;
- L'autre par la RéNoC et l'Office de l'Eau, le 19 octobre 2017.

Il s'agissait de faire des retours d'expérience pour les professionnels et les aménageurs.

Photos de la station et du dispositif de prélèvement entrée et sortie

Station d'épuration les Mangles, Petit-Canal

Installation des équipements pour l'asservisement au débit
Enregistreur, Octopus 4 ;
Pinces ampérométriques

Prélèvement en entrée
Préleveur Hydreka

Prélèvement en sortie
Préleveur Hydreka ;
Débitmètre bulle à bulle, Sigma 950

Mise en place du manchon obturateur connecté au débitmètre bulle à bulle

2. Le recensement et le suivi des stations d'épuration de moins de 2 000 équivalent-habitants

Le département de la Guadeloupe est pourvu de plus de 300 STEU réparties sur l'ensemble du territoire.

Malgré ce nombre, l'archipel se caractérise par un retard conséquent en termes de collecte et de traitement des eaux usées domestiques.

Les études réalisées à ce jour ont permis de recenser près de 200 STEU.

80 de capacité inconnue et 120 de capacité connue.

Les stations comprises entre 200 et 500 EH (54 stations répertoriées) sont les plus nombreuses.

Dans l'attente du recrutement du chargé de mission assainissement avec le bureau d'études GINGER des investigations ont été menées sur l'ensemble du territoire conformément aux prérogatives dévolues à l'Office de l'eau dans ce domaine par la réglementation.

Les travaux ont fait l'objet d'un rendu à la DEAL afin que les dispositions soient prises pour une mise en conformité.
Dès le recrutement du chargé de mission assainissement, ce travail sera intensifié dans la perspective d'aider les exploitants à réaliser les travaux, assurer la maintenance de ces équipements, l'enjeu étant de premier ordre pour la protection des milieux aquatiques.

Voir tableau 2 et le graphique 1 en secteur ci-dessous montrant la répartition des STEU en fonction de leur capacité

Répartition par capacité des STEU recensées

CAPACITÉ	NOMBRE	POURCENTAGE
Inconnue	83	41%
<20 EH	2	1%
20 ≤ EH < 200	25	12%
200 ≤ EH < 500	54	27%
500 ≤ EH < 1000	25	12%
1000 ≤ EH < 2000	10	5%
> 2000	4	2%
Total	203	

Répartition des STEU

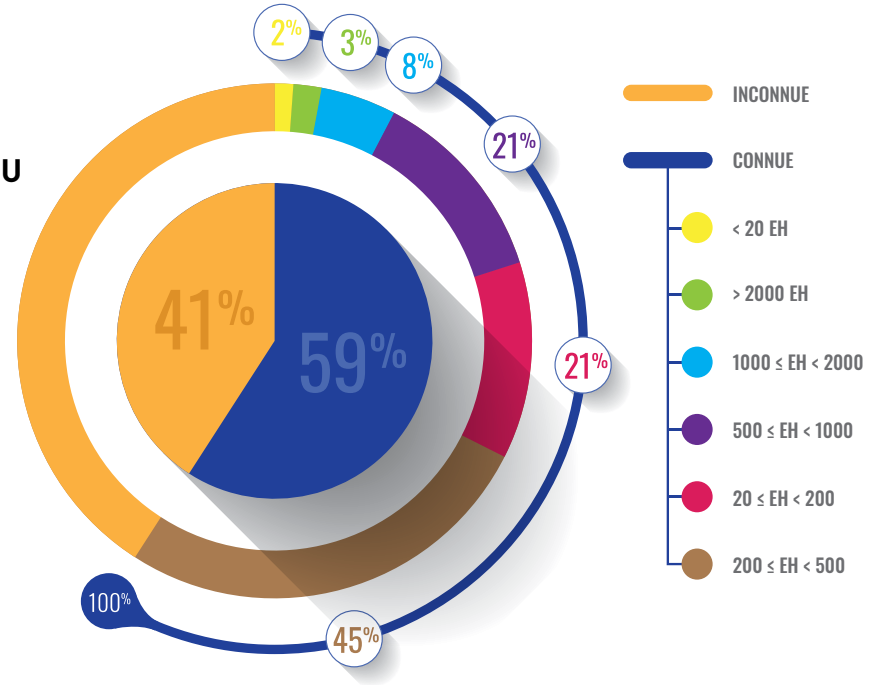

De ces 100 stations, 77 ont présenté un dysfonctionnement caractérisé par une non-conformité réglementaire :

Station à l'arrêt ;
Rejet direct ;
Départ de boues.

Les différents maîtres d'ouvrage de ces 77 stations non-conformes ont reçu un courriel du prestataire suivi d'un courrier de l'Office de l'Eau Guadeloupe les interpellant sur les dysfonctionnements de leur STEU pouvant nuire gravement à la qualité des eaux et présentant un risque en matière de salubrité publique.

L'APPUI TECHNIQUE, LA FORMATION, L'INFORMATION

Appui en Assainissement Collectif et non collectif

→ L'assainissement collectif

L'appui technique a concerné les communes de Deshaies, Lamentin et Gourbeyre ainsi que la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie Mahault), la communauté d'agglomération du Nord Grande Terre, la Communauté de Communes de Marie Galante.

Chaque année la conformité des STEU principales est examinée par la DEAL.

La STEU est classée non conforme si elle ne respecte pas la réglementation nationale (arrêté du 21/07/15) ou les prescriptions de son autorisation préfectorale.

Parmi ces prescriptions figurent les performances épuratoires qui sont déterminées à partir des données de l'autosurveillance.

L'absence ou l'insuffisance de mesures de surveillance par l'exploitant est également une cause de non-conformité.

L'assainissement non collectif

Notre département accuse un retard important dans le domaine de l'assainissement non collectif.

En moyenne, 56 % des Guadeloupéens vivent en dehors d'une zone de raccordement à un système d'assainissement collectif.

Le Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

En 2018, un accent particulier sera mis sur l'ANC Outre-Mer avec l'organisation des Premières Rencontres Territoriales en Assainissement Non Collectif avec Idéal-Connaissances, organisateur de ces rencontres au niveau national.

→L'assainissement des eaux pluviales, le risque inondation et la GEMAPI

Les enjeux en matière d'eaux pluviales sont de trois ordres :

- Limiter les risques d'inondation ;
- Préserver les ressources en eau et leurs usages ;
- Préserver les milieux naturels et aquatiques.

Ces trois domaines recoupent les principales missions de l'Office.

L'Office contribue tant financièrement que techniquement à la mise en œuvre du Programme d'actions et de prévention des inondations sur les bassins versants des Grands-Fonds (PAPI) en participant notamment au Comité de Pilotage et au comité Technique.

La GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), sera une nouvelle compétence obligatoire dévolue aux communes, mais transférable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018.

A ce titre, une journée d'information à destination des collectivités et EPCI a été organisée le 15 mars 2017 par l'Office en collaboration avec le CNFPT, le CAUE et le PAPI.

La réglementation propre à la GEMAPI, prévoit une mission d'appui technique des services de l'Etat, avec la contribution des partenaires du bassin hydrographique. Elle porte en priorité sur l'identification des ouvrages hydrauliques existants.

Par ailleurs, la Stratégie Locale de gestion des risques d'Inondations (SLI), mission assurée par les services de l'Etat, a permis de mettre en place un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). L'Office de l'Eau a participé à l'élaboration de ce PGRI.

Son application se concentre prioritairement sur deux Territoires à Risque d'Inondation (TRI).

Celui de Basse Terre Baillif et celui du Centre (Baie Mahault, Pointe à Pitre, Les Abymes, Morne à l'Eau, Le Moule, Sainte Anne et Le Gosier).

L'Office participe également aux réunions de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM).

→Plans locaux d'urbanisme (PLU)

L'Office de l'Eau participe aux réunions relatives aux PLU chaque fois qu'il est sollicité.

Si l'obligation de faire aboutir les documents d'urbanisme à courte échéance revêt un caractère prioritaire pour l'Etat, il n'en demeure pas moins que le bon état écologique des masses d'eau imposé par les directives « Cadre sur l'Eau » et « Eaux Résiduaires Urbaines », est une obligation qui s'impose à tous.

Ainsi, la réalisation des plans locaux d'urbanisme reste une formidable opportunité offerte à notre département pour une mise en œuvre très rapide des mesures du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016 – 2021.

L'Office met à profit ces réunions pour le rappeler systématiquement aux participants.

→Le traitement des eaux non domestiques (industrielles)

Le traitement des eaux usées non domestiques reste un secteur méconnu. Outre les déclarations réalisées par les établissements assujettis à la redevance pollution diffuse, l'Office de l'Eau dispose de peu d'information sur ce secteur, qui pourrait impacter très sensiblement le milieu aquatique.

Pour accroître la connaissance dans le domaine, l'Office de l'Eau avait fait réaliser par une chargée de mission, une première évaluation du fonctionnement des dispositifs de traitement des installations des ICPE soumises à la redevance pollution non domestique.

En se basant sur les premiers résultats de cette évaluation, des notifications de redevances ont pu être réalisées.

Unité de production d'eau potable - Le Moule

Chute du Carbet

2.4 DES ETUDES ET SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de sa mission d'étude et de suivi des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau a poursuivi la mise en œuvre de l'acquisition de connaissances techniques.

Ce volet présente les actions mises en œuvre dans le domaine des milieux aquatiques en 2017.

2.4.1 LA SURVEILLANCE COURS D'EAU

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015.
Cette échéance est désormais reportée à 2021. Les objectifs environnementaux imposés par la DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.

Afin d'évaluer les effets des mesures mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau. Différents types de réseaux sont pour cela mis en place :

- réseau de référence : permet la définition du bon état,
- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE). Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

A- LA SURVEILLANCE COURS D'EAU

En 2017, la surveillance DCE des cours d'eau a été menée sur un nombre plus important de stations qu'en 2016.

En effet, la nécessité de mettre en place un Réseau de Contrôle Opérationnel, conformément aux prescriptions de la DCE et de son arrêté d'application, a conduit à redéfinir le réseau anciennement appelé « complémentaire », et à implanter des stations sur les masses d'eau identifiées comme étant en RNAOE lors du dernier état des lieux. Ainsi, c'est un total de 36 stations qui ont été suivies en 2017, soit :

- 20 stations appartenant au RCS, et pour certaines également au RCO

- 15 stations RCO

- 1 station complémentaire (Ravine des Coudes à Morne-à-l'Eau)

En 2017, ont été suivis :
• **L'eau brute :** 276 prélèvements et analyses
• **L'hydrobiologie** (poissons, crustacés, invertébrés et diatomées) : 27 prélèvements.

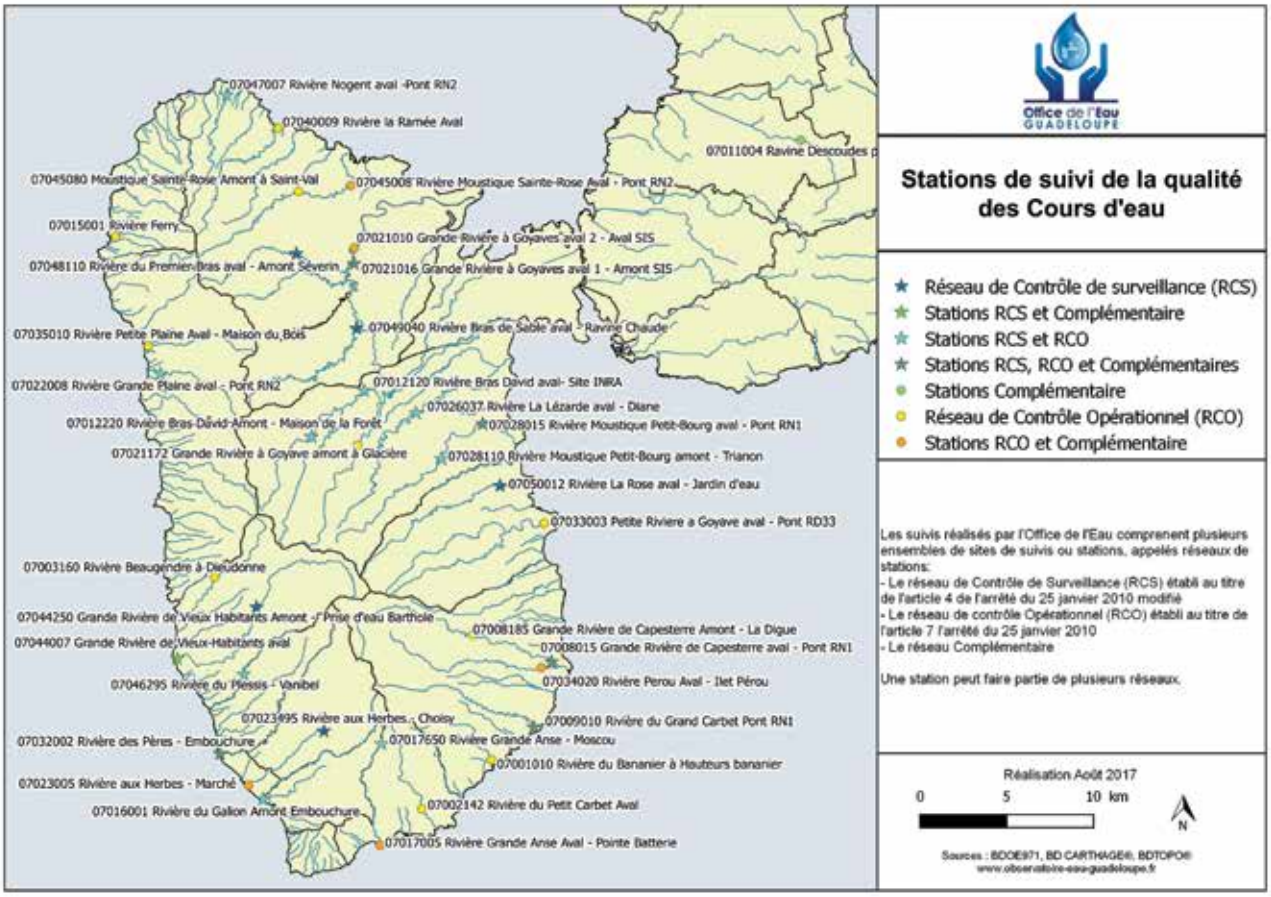

Marina du Gosier

Figure 1 : Eléments prélevés sur les stations suivies en 2017

L'ensemble des résultats d'analyse de l'année ont été livrés et bancarisés dans la base de données Aquatic, et sont en cours de validation. Une fois cette étape passée, ils seront analysés et valorisés dans un rapport de synthèse.

B- LA SURVEILLANCE PLAN D'EAU

La retenue d'eau de Gachet a été inscrite comme masse d'eau de type plan d'eau dans le SDAGE 2016-2021. Il convenait dès lors d'y mener le suivi conforme à la réglementation. C'est ainsi que de septembre à décembre 2017, ont été échantillonnées et analysées les matrices suivantes :

- **Eau brute** (physico-chimie, chimie, chlorophylle a, phytoplancton) : 4 prélèvements et analyses
- **Sédiments** : 1 prélèvement
- **Biote** (poissons, crustacés) : 1 prélèvement

Une convention avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) mise en place pour 3 ans (2017-2019) prévoit l'analyse des échantillons de phytoplancton, et, à terme, l'évaluation de la pertinence de l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPLAC) utilisé pour les plans d'eaux hexagonaux, dans le contexte antillais.

Routier Capesterre

La Pointe des châteaux Saint-François

C- LA SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

La qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe chaque année, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage.

Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.

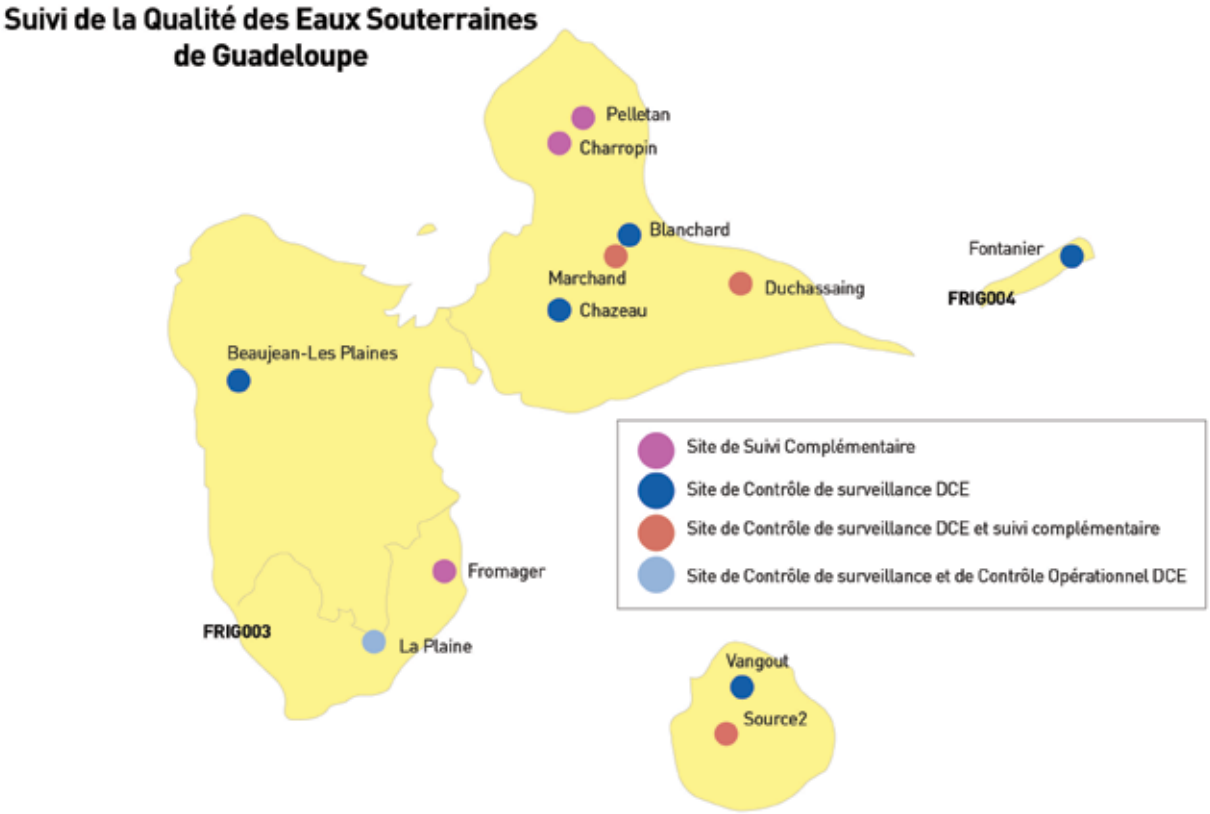

Afin d'améliorer la qualité de la surveillance, la liste des micropolluants a fait l'objet en 2016 d'une actualisation qui tient compte des molécules peu ou pas détectées lors des campagnes précédentes et, a contrario, des molécules nouvellement détectées lors de la campagne photographique de 2014 et de la campagne de carême de 2015 (ex : chlorate, naphtalène...).

Le suivi mené en 2017 tient compte des améliorations apportées en 2016.

Par ailleurs, en 2017, le RCS a été complété de 2 stations : 1 sur le sud Basse-Terre (Fromager), et 1 à Marie-Galante (Etang Noir). 13 stations ont ainsi été suivies en 2017 :

- 11 stations RCS
- 6 stations RCO dont 4 communes au RCS.

Le rapport de valorisation des données sera livré au cours de l'année 2018.

Les informations collectées dans le cadre des réseaux de contrôles de surveillance des cours d'eau et des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe et également sur le portail national www.ades.eaufrance.fr

D- LES EAUX LITTORALES

Depuis 2013, la surveillance des 18 sites eaux littorales (surveillance et référence) a été confiée à l'Office de l'eau Guadeloupe. Ce suivi porte sur :
- le phytoplancton,
- la physico-chimie,
- le benthos récifal,
- les herbiers,
- l'hydromorphologie.

En 2017, la surveillance des nutriments a été menée selon une fréquence bimestrielle sur 15 des sites, et mensuelle sur les 3 sites restants. L'usage des techniques nouvelles et performantes (HPLC, cytométrie en flux...) initié en 2016 a été maintenu. Ces techniques ainsi que le suivi intensif mené depuis 2016 permettront, à terme, la définition de grilles de qualité pour le phytoplancton pour le bassin Antilles.

Figure 3: Etat écologique partiel des masses d'eaux côtières du district de Guadeloupe - année 2017

Par ailleurs, au cours d'un séminaire organisé par l'Office de l'Eau Martinique en avril 2017, les protocoles de suivi des récifs coralliens et herbiers ont été revus. Les nouveaux protocoles ainsi définis ont été mis en œuvre dans le bassin la même année.

Enfin, les résultats exhaustifs de la première campagne de surveillance chimique des eaux côtières par le biais des échantillonneurs passifs menée en 2016, ont été obtenus en 2017. Ces résultats révèlent un très faible niveau de contamination des eaux côtières du bassin.

Une 2ème campagne a donc été menée en octobre 2017, afin de confirmer ou d'infirmer ces 1ers essais. Les résultats sont attendus pour le 4ème trimestre 2018.

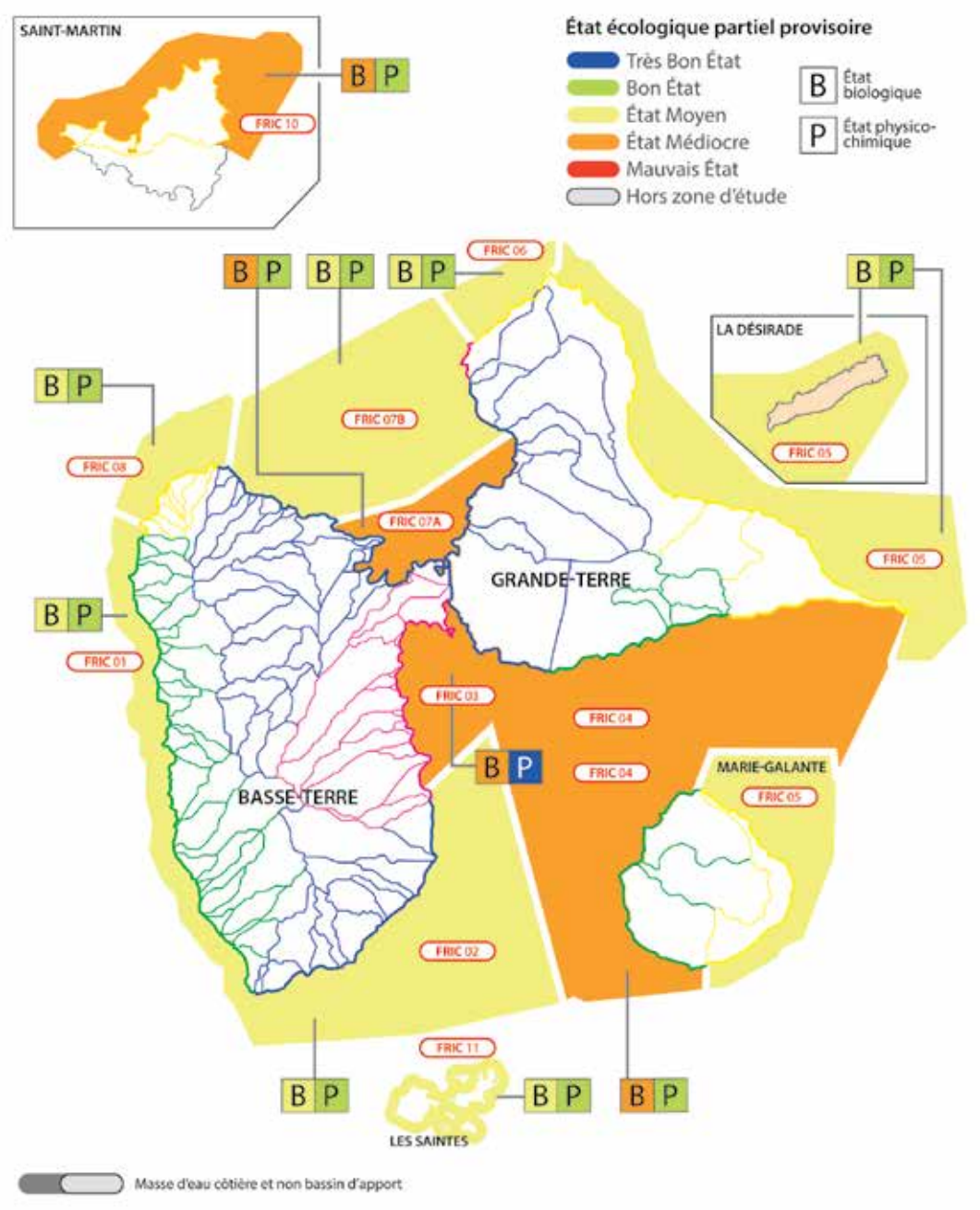

Figure 3 : Etat écologique partiel des masses d'eaux côtières du district de Guadeloupe - année 2017

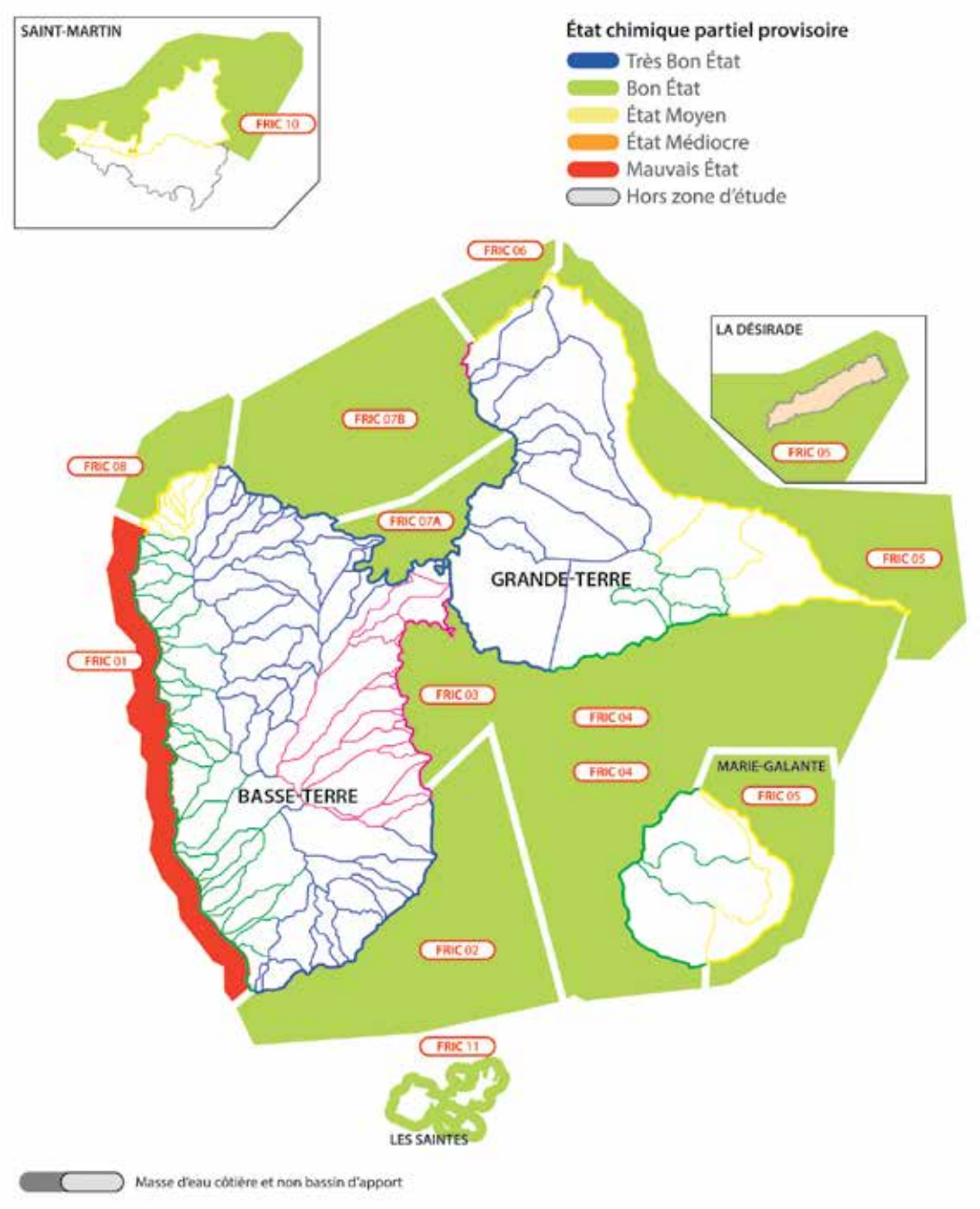

Figure 4 : Etat chimique provisoire des masses d'eaux côtières du district de Guadeloupe - année 2017

Porte d'enfer Anse-Bertrand

2.4.2 ETUDES DE CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2017, l'Office de l'Eau Guadeloupe a contribué à la réalisation de plusieurs études relatives aux milieux aquatiques, ayant vocation à mieux connaître et suivre ces milieux.

A- INFORMATION SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le protocole ICE (Informations sur la Continuité Écologique) vise à définir la classe de franchissabilité des poissons au niveau d'un obstacle donné, à partir des caractéristiques physiques et hydrauliques de l'ouvrage, en lien avec les capacités de franchissement des espèces ou groupes d'espèces. In fine, l'entrave des obstacles à la nécessaire libre circulation de ces espèces sera ainsi évaluée, ce qui permettra à terme la mise en œuvre de mesures permettant, si besoin, de rétablir la continuité écologique.

Le protocole ICE a été établi pour la France hexagonale. Une adaptation doit être réalisée dans les DOM sur les poissons mais également sur les macrocrustacés. De ce fait, les bureaux d'études ECOGEA et OCEA Consult, ont été mandatés par l'Office de l'Eau Martinique (coordonnateur du groupement de commande pour l'ensemble des offices) pour réaliser les annexes DOM de ce protocole.

Une version provisoire du rapport d'étude définissant les groupes d'espèces en regard de leur capacité de franchissement et/ou définition de voies de passage adaptées initialement prévu pour juin 2014, a été livrée en septembre 2016. Un comité de pilotage consécutif s'est tenu le même mois. La version finale du guide sera livrée en 2018.

Quelques chiffres :

- 3 campagnes de prélèvements pour les eaux souterraines (une en saison sèche, deux en saison des pluies) à l'échelle de 12 mois
- 2 campagnes de prélèvements pour les eaux superficielles
- 14 points d'eau en rivière prélevés
- 9 sources et 7 ouvrages prélevés pour les eaux souterraines

B- ETUDE RELATIVE AUX PISSIETTES

L'étude relative aux Pissiettes lancée en 2016 avait pour objet la synthèse de données bibliographiques permettant de définir le cadre d'utilisation du poisson colle-roche du genre Sicydium sp comme espèce sentinelle, c'est-à-dire comme indicateur des changements de l'environnement.

Cette étude qui prévoyait entre autres la rédaction d'un article scientifique, n'a pas pu être achevée du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise partenaire. Néanmoins une carte a pu être livrée.

Elle montre la grande abondance de ces espèces dans les cours d'eau de la Guadeloupe, et par conséquent leur propension à être utilisées comme organismes indicateurs de la qualité du milieu.

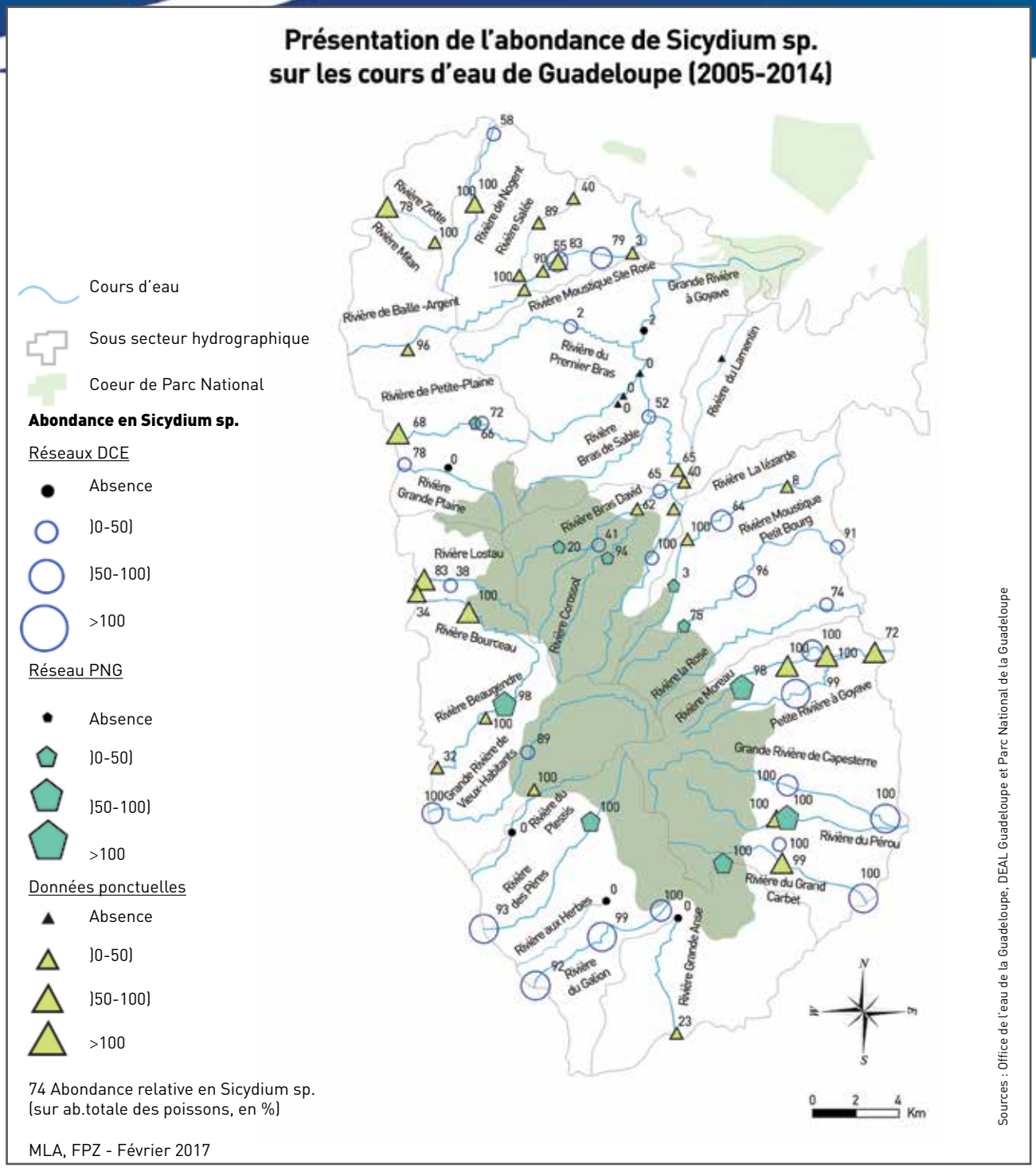

Cette carte est disponible sur le site internet de l'Observatoire de l'Eau : ici

C- PLAN CHLORDÉCONE / CHLEAUTERRE

Le troisième Plan d'action chlordécone (2014-2020) vise à passer d'une logique de gestion à court terme des effets collatéraux de cette pollution, à une véritable logique de développement durable des territoires sur le long terme.

Dans ce contexte a été lancé en 2014 le projet ChlEauTerre qui a pour but d'améliorer la cartographie de la contamination des sols à la chlordécone de la Guadeloupe continentale.
Le projet est centré autour de deux objectifs principaux :
- réalisation d'un état des lieux général de la contamination par les pesticides grâce à des analyses d'eau.

Les bassins versants des zones agricoles ont été ciblés et 153 analyses d'eau, portant sur 466 molécules différentes dont la chlordécone, ont été effectuées à leur exutoire. [Nota : Un bassin versant est l'espace terrestre drainé par un cours d'eau et ses affluents]
- amélioration de l'identification des zones à risque de contamination par la chlordécone, notamment dans les secteurs qui avaient été moins étudiés jusqu'à présent. Une approche méthodologique a été développée en ce sens et s'est appuyée majoritairement sur des analyses d'eau de surface, en partant du principe que si une eau est contaminée, c'est qu'il existe au niveau du bassin versant situé en amont une zone terrestre qui la contamine. L'ensemble des données spatialisées disponibles pour la chlordécone au début de l'étude (6 230 analyses de terre et 1 823 analyses d'eau) a été utilisé pour sélectionner la localisation de nouveaux prélèvements et permettre de discerner des secteurs géographiques contaminés, d'autres qui ne le sont pas.

Ainsi, 495 analyses de chlordécone et dérivés (chlordécol et chlordécone-5€ Hydro) ont été réalisées dans les eaux, complétées par la suite par 36 analyses de terre. Une cartographie de la contamination des bassins versants par la chlordécone a été réalisée.

Livrables prévus courant 2018 :
· Le rapport d'étude,
· Les données SIG,
· Les résultats d'analyses en laboratoire
· Une carte Chl'eauterre de contamination des bassins de la Guadeloupe continentale basée sur les analyses de chlordécone dans les eaux
· Une carte des risques de contamination des sols améliorée.

Quelques chiffres :
219 points de prélèvements en Basse-Terre, 198 en Grande-Terre

Budget :

Organisme	Participation TTC
DAAF	209 305,00 €
Office de l'Eau	75 000,00 €
CIRAD	41 400,00 €
INRA	62 100,00 €
TOTAL	387 805,00 €

D- APPUI TECHNIQUE AU SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA VILLE DE PETIT-CANAL

Afin de contribuer au suivi prévu dans le cadre du projet de valorisation de l'ancienne décharge, et plus largement au suivi de la qualité des milieux aquatiques et littoraux du territoire communal, une convention d'appui technique est mise en place avec la ville de Petit-Canal pour 3 ans.
La première action a consisté en la pose d'Echantillonneurs Intégratifs Passifs en eaux côtières, au droit de l'ancienne décharge. Les prochaines actions seront à prévoir en lien avec la ville.

Les résultats d'analyses seront interprétés en lien avec la ville courant 2018.

E- ATLAS DIATOMÉES

Cette étude menée en plusieurs phases par des conventions OE971, Office de l'Eau Martinique, AFB, DEAL de Guadeloupe et Martinique et le bureau d'étude Asconit visait à valoriser et diffuser les connaissances acquises sur la biodiversité des diatomées, algues microscopiques qui constituent un biofilm parfois gluant sur les roches de rivières. En effet, au cours de ces 7 dernières années le programme de recherche pour la mise au point de l'Indice Diatomique Antillais (I.D.A.) et sa consolidation, les études plus ponctuelles menées sur des milieux très particuliers comme les sources hydrothermales de Guadeloupe et Martinique, ou encore le suivi des Stations de Traitement des Eaux Usées en Martinique, ont permis d'accumuler un volume important de données qu'il etait nécessaire de transcrire avec des outils utilisables par d'autres professionnels du domaine.

Cet investissement a permis en 2017 la livraison de l'ouvrage « flore diatomées des Antilles Françaises » en 5 Volumes :

2.4.3 - ACTIONS D'INFORMATION

Dans le domaine des milieux aquatiques, deux actions de sensibilisation/information ont été menées en 2017.

A- JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La deuxième édition de l'événement a été organisée sur le site propriété du Conseil Départemental de la zone humide de Gaschet à Port-Louis.

Le jeudi 2 février, l'Office de l'Eau, le Conseil Départemental, le Parc National de la Guadeloupe (PNG), la Commune de Port-Louis et la Nantaise des Eaux Services (NDES) ont accueilli 55 élèves de CE2 à CM2 de l'école de Pelletan à Port-Louis avec leurs accompagnateurs, pour une marche commentée présentant le site.

L'exploitant du site (NDES) a ensuite fourni de riches explications relatives aux infrastructures d'acheminement de l'eau à Gaschet, à l'alimentation des agriculteurs et à l'usine d'Alimentation en Eau Potable de Belin.

Puis, répartis en ateliers tournants, les élèves ont pu découvrir le site à travers des tablettes portables mises à disposition par le Conseil Départemental, l'avifaune grâce aux jumelles fournies par le PNG, ainsi que la faune aquatique.
L'après-midi, toujours rassemblés en ateliers, les enfants ont contribué à la relève de nasses ramenées sur la berge contenant des ti-lapias. Ils ont également participé à des jeux : un Quizz sur la base de l'exposition Zones Humides et un jeu sur le tri des déchets.

B- JOURNÉE D'ACTUALITÉ GEMAPI

Le 15 mars 2017 a eu lieu la première Journée d'Actualité « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), cet évènement s'est déroulé à l'Amphithéâtre Lepointe à l'Université des Antilles, devant une soixantaine de participants. L'objectif de la matinée était d'échanger avec les participants et d'introduire le sujet de la compétence GEMAPI.

L'Office de l'Eau est intervenu aux côtés de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands Fonds, de la Ville de Pointe-à-Pitre, et du Maître de conférences Joël Raboteur afin d'échanger avec les 60 participants.

Rivière Corossol à Petit-Bourg

2.4.4 -L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

En 2017, une rubrique « Prix de l'Eau » a été ouverte sur l'Observatoire de l'Eau ».
Dans cette rubrique sont publiés les éléments relatifs au prix de l'eau et à l'organisation des collectivités.
L' avis de l'ensemble des exploitants a été recueilli pour la conception de cartes.

Observatoire de l'eau Guadeloupe

Se connecter

Inscription Newsletter

Rechercher

La Politique de l'Eau et des milieux

Qualité des eaux

Eau potable

Prix de l'Eau

Observatoire National des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

Récupération des coûts

Prix de l'Eau potable au 1er janvier 2015

Assainissement

Autres usages de l'eau

Prix de l'Eau

Cartes du prix de l'eau, Facture d'Eau, Observatoire des prix de l'Eau

OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le site SISPEA donne accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance.

Lire la suite...

RÉCUPÉRATION DES COÛTS

Étude relative à la récupération des coûts Actéon. L'eau ne paie pas l'eau : en effet, l'eau paie l'exploitation des services d'eau mais pas le renouvellement des équipements et des réseaux.

Lire la suite...

PRIX DE L'EAU POTABLE AU 1ER JANVIER 2015

Carte du prix de l'eau au 1er janvier 2015

Lire la suite...

Prix de l'Eau Potable au 1er janvier 2015

Observatoire de l'eau Guadeloupe

Prix TTC en €/m³*

1,70 € - 2,16 €	2,17 € - 2,64 €	2,64 € - 3,10 €	3,10 € - 3,57 €	3,57 € - 4,04 €

Collectivité compétente (01/01/2015)

- **CAGSC**/ Tél.: 0590 99 63 20
- **CANGT**/ Tél.: 0590 21 67 64
- **Cap Excellence**/ Tél. : 0590 68 92 49
- **CCMG**/ Tél.: 0590 97 71 61
- **Deshaies**/ Tél.: 0590 28 51 58
- **Lamentin**/ Tél.: 0590 25 90 94
- **Pointe-à-Pitre**/ Tél.: 0590 98 74 37
- **SIAEAG**/ Tél.: 0590 23 18 38

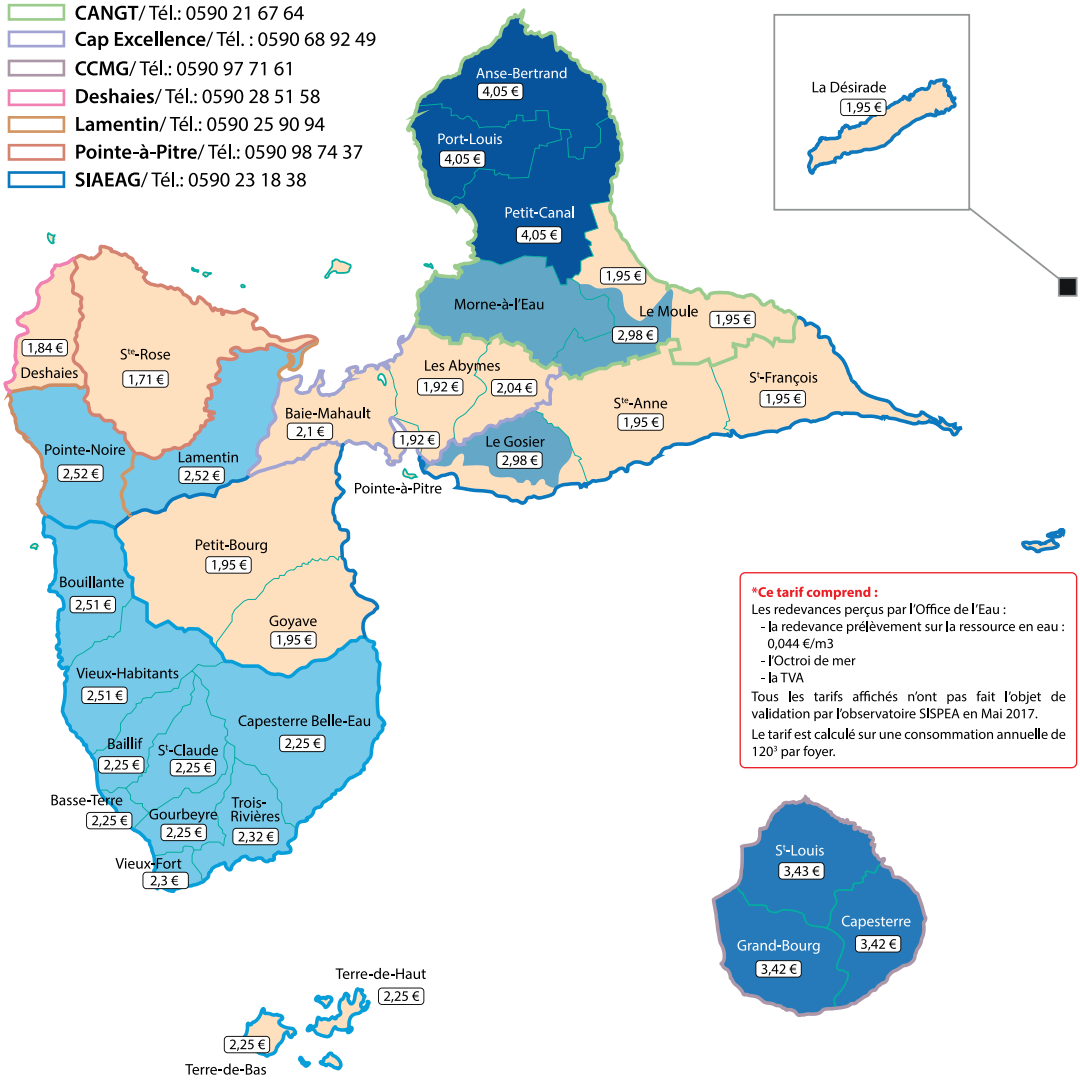

***Ce tarif comprend :**

Les redevances perçus par l'Office de l'Eau :
- la redevance prélèvement sur la ressource en eau : 0,044 €/m3
- l'Octroi de mer
- la TVA

Tous les tarifs affichés n'ont pas fait l'objet de validation par l'observatoire SISPEA en Mai 2017.

Le tarif est calculé sur une consommation annuelle de 120³ par foyer.

Chute du Galion, Saint-Claude

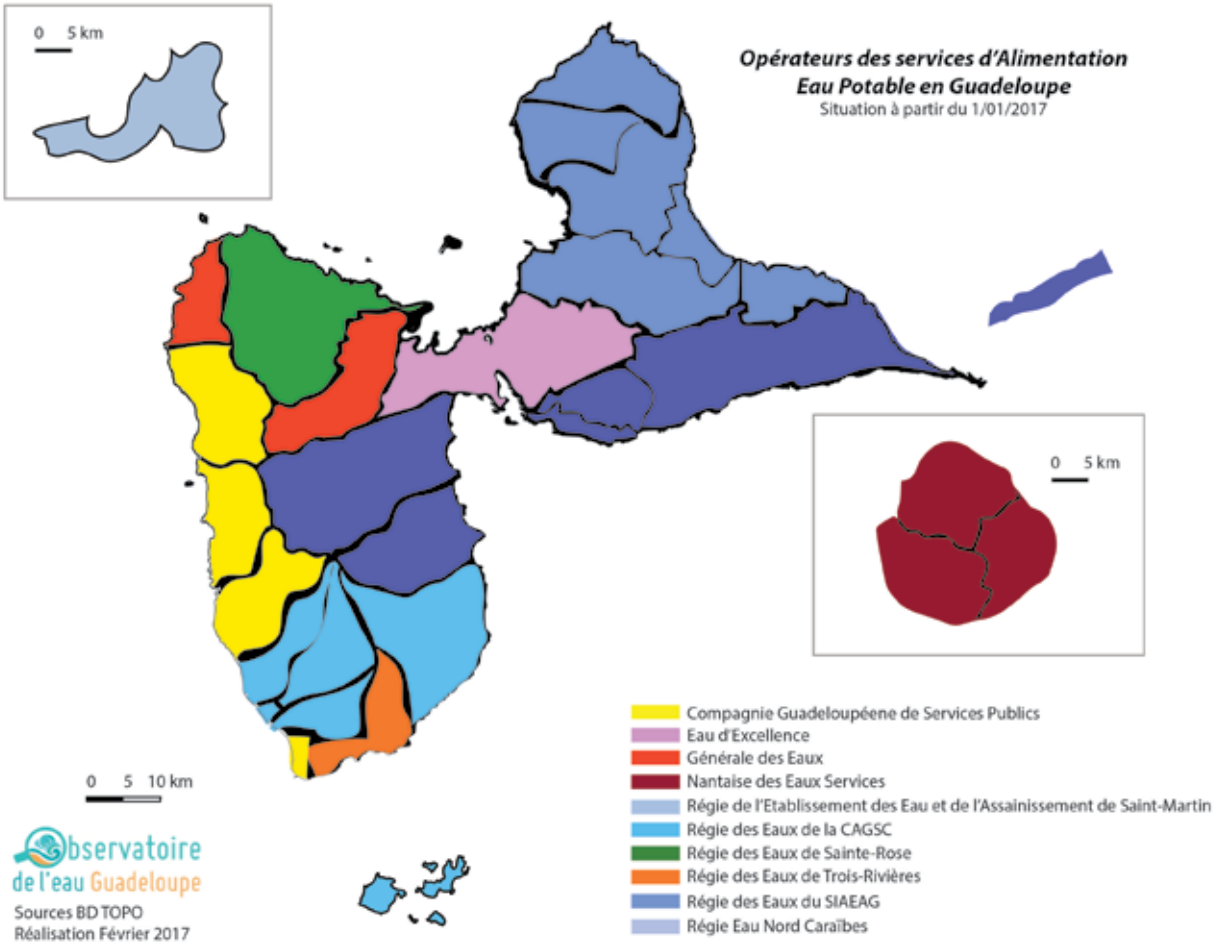
Opérateurs des services d'Alimentation
Eau Potable en Guadeloupe
Situation à partir du 1/01/2017
0 5 km
0 5 km
0 5 10 km
Compagnie Guadeloupéene de Services Publics
Eau d'Excellence
Générale des Eaux
Nantaise des Eaux Services
Régie de l'Etablissement des Eau et de l'Assainissement de Saint-Martin
Régie des Eaux de la CAGSC
Régie des Eaux de Sainte-Rose
Régie des Eaux de Trois-Rivières
Régie des Eaux du SIAEAG
Régie Eau Nord Caraïbes
Observatoire de l'eau Guadeloupe
Sources BD TOPO
Réalisation Février 2017

Saint-Felix

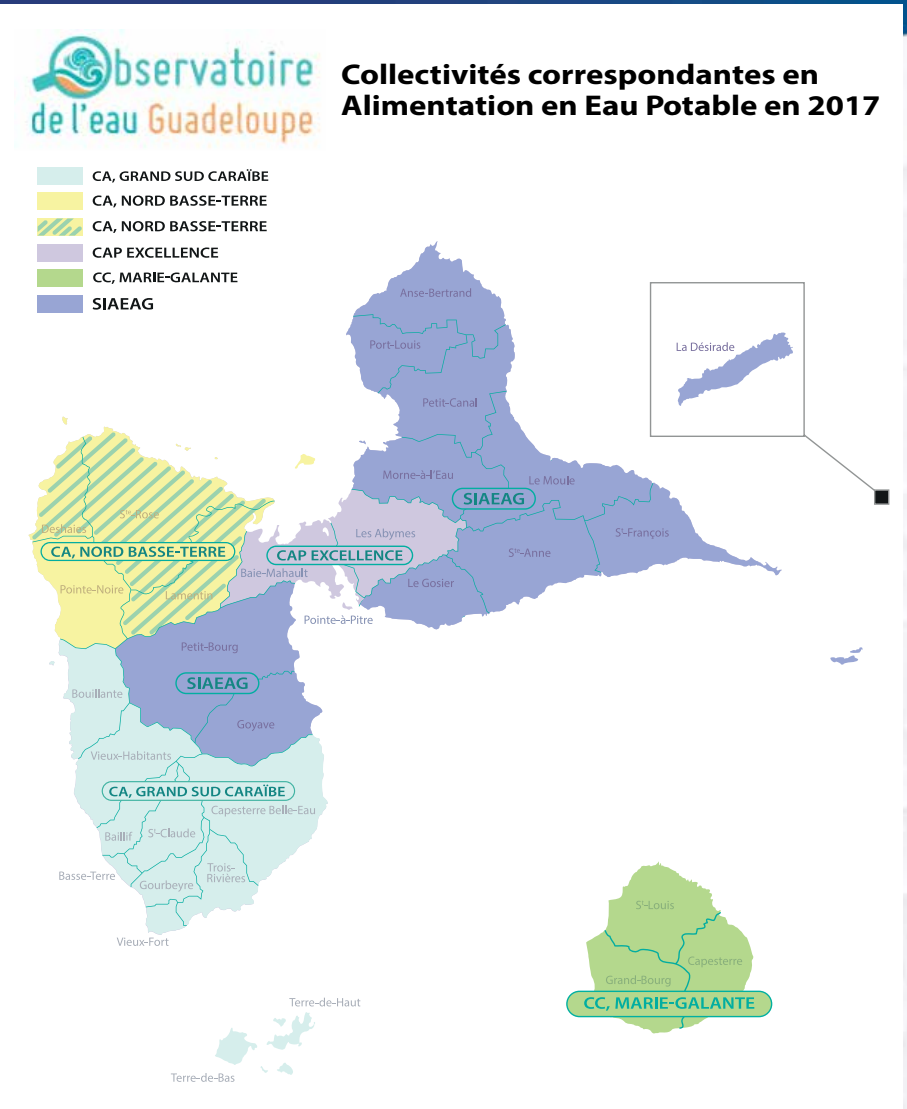
Observatoire de l'eau Guadeloupe
Collectivités correspondantes en Alimentation en Eau Potable en 2017
CA, GRAND SUD CARAÏBE
CA, NORD BASSE-TERRE
CA, NORD BASSE-TERRE
CAP EXCELLENCE
CC, MARIE-GALANTE
SIAEAG
La Désirade
Anse-Bertrand
Port-Louis
Petit-Canal
Morne-à-l'Eau
Le Moule
SIAEAG
Les Abymes
St-François
Ste-Anne
Le Gosier
Baie-Mahault
CAP EXCELLENCE
Pointe-à-Pitre
Deshaies
St-Rose
CA, NORD BASSE-TERRE
Pointe-Noire
Lamentin
Petit-Bourg
SIAEAG
Bouillante
Goyave
Vieux-Habitants
CA, GRAND SUD CARAÏBE
Capesterre Belle-Eau
Baillif
St-Claude
Basse-Terre
Gourbeyre
Trois-Rivières
Vieux-Fort
Terre-de-Haut
Terre-de-Bas
St-Louis
Capesterre
Grand-Bourg
CC, MARIE-GALANTE

Observatoire de l'eau Guadeloupe
Se connecter
Inscription Newsletter
Rechercher
La Politique de l'Eau et des milieux
Qualité des eaux
Eau potable
Prix de l'Eau
Assainissement
Autres usages de l'eau
Outils
Base de données
Base documentaire
Cartes
Acteurs
Vidéothèque
Photothèque
Appel à Projets (AAP) Office de l'Eau Guadeloupe
Appels A Projets
Appels A Projets
SYSTEME ALTERNATIF DE STOCKAGE D'EAU POTABLE
A destination des établissements dits sensibles pour encourager leur autonomie en alimentation en eau potable. AAP est ouvert jusqu'au 30 septembre 2018.
VALORISATION DES SOUS PRODUITS D'EPURATION
A destination des porteurs de projets pour encourager le développement de solutions innovantes de traitement des sous-produits d'épuration. AAP ouvert jusqu'au 31 octobre 2018
REHABILITATION DE STATION D'EPURATION DE 200 À 2000 EH
A destination des porteurs de projets pour encourager la réhabilitation des Stations d'épuration de 200 à 2 000EH.
ouvert jusqu'au 31 octobre 2018

2.5 DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DES DONNEES

Le suivi des moyens informatiques de l'Office est assuré en interne par un agent qui est adjoint technique.
L'Office a par ailleurs un contrat de maintenance avec un prestataire.
Les activités du service informatique se définissent comme suit :

- La mise en place d'outils de gestion
- La maintenance des outils existants (Migrations et Mises à Jour)
- Une collaboration avec les services pour fournir un appui au traitement des données liées aux études (Milieux Aquatiques) et à la collecte et à la diffusion d'informations (Observatoire de l'Eau)
- La maintenance du système informatique et des équipements réseaux
- L'intervention à distance et sur site (Antenne de Pointe-À-Pitre)
- La formation des utilisateurs à certains outils
- Une expertise et un apport de solutions

2.5.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION

Le Système d'Information de l'Office de l'Eau est axé principalement sur la collecte, le traitement et la diffusion des données.
Notre système de stockage réseau et de sauvegarde (NAS) assure l'interopérabilité grâce à un système hiérarchique donnant un accès contrôlé aux utilisateurs.
Il est primordial de mettre en avant l'aspect sécuritaire des données en prenant en compte la confidentialité.
L'évolution d'un SI est constante, car elle doit s'adapter aux nouvelles plateformes, ainsi qu'à des outils tout aussi différents les uns que les autres, sans compter les contraintes engendrées par les menaces en constante évolution (Virus ; Spyware ; Ransomware ; Malwares ; Piratage) auquel il doit faire face.
L'intérêt est de rester vigilant sur les moindres changements inhabituels qui pourraient survenir.
Depuis peu, la dématérialisation fait partie intégrante de ce SI, à cet effet, l'Office s'est doté de moyens lui permettant l'exploitation et le traitement des flux de données qui convergent par des canaux sécurisés.

Audit eau potable en Guadeloupe, délégation IGA (Outremer), IGF (ministère des finances), EGDD (ministère de l'écologie)

A. UNE ANNEXE À POINTE-A-PITRE

La mise en place d'une annexe de l'Office, a impliqué certaines interventions à coordonner et à mettre en œuvre sur site et à distance :

- Mise en place d'un brassage réseau et téléphonique fonctionnel
- Installation d'un poste de travail
- Mise à disposition d'un accès internet fiable et sécurisé
- Mise en place de la messagerie déportée
- Mise en place d'un accès réseau VPN sécurisé
- Installation d'outils de gestion
- Service d'impression

LA DÉMATÉRIALISATION

Le chantier de dématérialisation est quasi opérationnel, avec néanmoins certains ajustements qui interviennent, notamment avec la signature électronique et les éventuels outils connectés.

2.5.3 L'AUDIT INFORMATIQUE

Un audit informatique a été réalisé afin de vérifier la conformité du système d'information, et d'apporter une expertise sur l'architecture complète de ce dernier.
Des remarques ont été portées, afin d'améliorer et d'optimiser ce système d'information sur son aspect fonctionnel et sécuritaire (cf supra).

2.5.4 LA MUTUALISATION DES OUTILS

L'Office de l'Eau de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe s'appuient sur leur convention de mutualisation pour poursuivre l'exploitation de l'outil de gestion des redevances AROM.
L'infocentre, outil de requêtes Access, a été livré, il s'en est suivi une formation visant à prendre en main celui-ci, et à exploiter ses capacités.
Les deux Offices de Guadeloupe et de Martinique doivent notamment s'accorder sur la mise à niveau du programme.

Audit eau potable en Guadeloupe, délégation IGA (Outremer), IGF (ministère des finances), EGDD (ministère de l'écologie)

Ilet Vieux Fort - Marie-Galante

2.6 DE LA COMMUNICATION DE L' INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION

« CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 213-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, L'OFFICE EXERCE UNE MISSION D'INFORMATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES. »

2.6.1 - LA COMMUNICATION

A- LA COMMUNICATION

Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation l'Office de l'Eau a réalisé en interne grâce à son service Interventions différentes actions au cours de l'année 2017.

Cette communication de l'Office se veut globale et est destinée à tous les publics.

Elle se décline en 4 volets :
- **la communication institutionnelle**
- **la communication évènementielle**
- **les campagnes d'information et de sensibilisation**
- **la mise en œuvre du PPI.**

A cela s'ajoute le site internet de l'Office de l'Eau Guadeloupe *www.eauguadeloupe.com* et le site de l'Observatoire de l'Eau *http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net/*

Pointe de la Grande Vigie, Anse-Bertrand

Ci-dessous, quelques exemples des actions entreprises au cours de l'exercice.

• COMPTOIR POINT INF'EAU

•PARUTION FRANCE ANTILLES

•LOGO 2017 DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

• LOGO AU FIL DE L'EAU

• PLAQUETTE 2017 DE L'OFFICE DE L'EAU

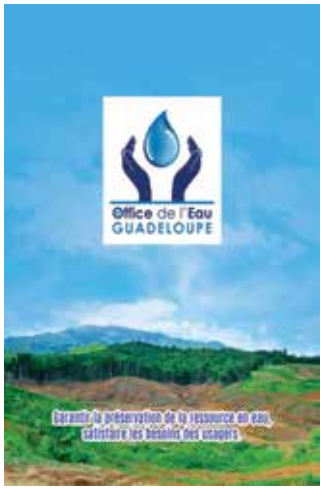

• RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 GUADELOUPE

L'Office de l'Eau Guadeloupe est aussi référencé sur plusieurs autres supports :

• DÉPLIANT ET AUTOCOLLANT (SUPPORT PAPIER, STOP DÉCHETS).

• ARTICLES PARLEMENT 2017 DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

• SÉMINAIRES DES UAGERS 2017 DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

Séminaire des usagers (signature de la convention)

Ilet du Gosier

B-MARCHÉ DE COMMUNICATION K2COM

L'Office a conclu en Juillet 2017 un marché avec l'Agence K2COM pour la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

A cela s'ajoute le site internet de l'Office de l'Eau Guadeloupe *www.eauguadeloupe.com* et le site de l'Observatoire de l'Eau *http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net/*

	PRESTATIONS FORFAITAIRES ANNUELLES		PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE HT (€)
1	Conception et pilotage d'une démarche stratégique	Le prestataire devra proposer une stratégie de communication argumentée, faisant ressortir à la fois, les objectifs visés, le phasage recommandé ainsi que les modalités d'évaluation s'y rapportant. Cette stratégie pourra le cas échéant être assortie d'une proposition de charte visuelle et sonore adéquate.	12 000,00 €
2	Elaboration et coordination d'un plan de communication	Le plan proposé devra permettre au minimum d'élaborer et/ou de refonder un ensemble de supports de communication traditionnels et numériques aisément appréhendables par la cible, d'organiser et de gérer continuellement l'information et les relations avec la presse, une méthodologie innovante et audacieuse de contribution des usagers et des partenaires, des fiches actions-terrain	28 000,00 €
3	Elaboration et coordination d'une programmation événementielle de 4 temps forts	Il s'agit de proposer de coordonner la mise en œuvre d'un programme d'un minimum de 4 évènements (1 par trimestre) à l'initiative ou soutenus par l'ODE971	45 000,00 €
4	Coordination des actions de l'ODE971 et de ses partenaires + recherches de partenariats potentiels	Le coordinateur est chargé de proposer, de coordonner la mise en œuvre et le déploiement d'outils collaboratifs et de prospecter en vue de la conclusion de partenariats porteurs	15 000,00 €
5	Mandat pour Négociation d'un plan média	Le mandataire est chargé de négocier des espaces publicitaires au sein des différents médias off line et on line.	34 000,00 €
6	Assistance à la rédaction des productions écrites	Le rédacteur aura la charge de la production ou co-production de notes, articles, correspondances, ou tout autre mission de rédaction en lien avec l'activité de l'ODE971	10 000,00 €
7	Communication «on line » et Community management	Gestion de la présence de l'ODE971 et des messages adaptés à la cible, sur Internet, sur les réseaux sociaux ou tous autres espaces communautaires	9 000,00 €
8	Captation vidéo intégrale pour archivage	Le prestataire devra assurer l'enregistrement vidéo des temps forts résultant du plan de communication	20 000,00 €
9	Elaboration et présentation d'un rapport d'évaluation	Il s'agit de produire un document récapitulatif qui indiquera de manière synthétique les actions initiées et les retombées mesurées au regard du ou des objectifs poursuivis	13 000,00 €
TOTAL FORFAITAIRE HORS TAXE			186 000,00 €

2.6.2 – LA MEDIATION DE L'EAU

A- UNE CONVENTION OFFICE/MÉDIATION/CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En octobre 2017, l'Office a signé une convention de partenariat avec la Médiation de l'Eau afin de permettre aux abonnés de tous les services d'eau et d'assainissement du département de la Guadeloupe de recourir, en tant que de besoin, aux services de la Médiation de l'eau.

En effet, la nouvelle réglementation sur la médiation des litiges de la consommation est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

L'ordonnance 2015-1033 du 20 août 2015 transposant en droit français, la directive européenne n° 2013/11/UE du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (REL) ; a pour but de généraliser et de rationaliser les mécanismes de la médiation de la consommation à tous les secteurs professionnels.

Les professionnels disposaient de deux mois, suite à la publication du décret visant à préciser les modalités de mise en oeuvre du processus de médiation (cf. décret du 30 octobre 2015 publié au JO du 31 octobre 2015), pour se mettre en conformité avec cette obligation, et plus généralement à l'ensemble des dispositions de l'ordonnance.

Les consommateurs devraient ainsi pouvoir recourir gratuitement à des processus de médiation en vue de la résolution amiable des litiges qui les opposent à des professionnels (personnes privées ou publiques). Sont visés par les dispositifs de médiation de la consommation, les litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services à l'exclusion des litiges prévus par les textes.

La convention signée le 28/10/2017 entre l'Office de l'Eau Guadeloupe, la Médiation de l'eau et le Conseil Départemental prévoit de mettre en place des « moyens de proximité » afin de faciliter le recours des abonnés de la Guadeloupe à la médiation de la consommation en cas de litiges avec leurs opérateurs.

Rencontres des scolaires pour la journée mondiale de l'eau

B- UN CORRESPONDANT LOCAL DE LA MÉDIATION DE L'EAU (CLME)

Le correspondant local a été recruté en date du 13/11/2017.

Celui-ci est l'interlocuteur unique de la Médiation de l'eau d'une part, des abonnés et des services d'eau et d'assainissement concernés d'autre part. Ses missions consiste principalement :
Pour les abonnés à :

- accueillir, informer, accompagner dans les démarches administratives sur les problématiques Eau/ assainissement ;
- informer, accompagner dans la constitution des dossiers de saisine de la Médiation, de transmettre

les saisines à la Médiation et d'en assurer la pré instruction, le suivi de l'instruction jusqu'à la production de l'avis du Médiateur de l'eau et d'en assurer l'explication pédagogique.

Pour les services d'eau/assainissement à :

- informer sur l'obligation de médiation, accompagner dans l'explication de la procédure de médiation, recueillir, transmettre les pièces et éléments sollicités par le Médiateur et expliquer les avis ;
- assurer la communication locale avec les acteurs locaux et diffuser toute information utile à la demande du Médiateur de l'eau.

2.7 DE L'EXECUTION DU PPI REVISE 2008-2012 ET DU PPI 2013-2018

« Les redevances et les aides des offices de l'eau constituent ainsi des outils financiers qui ont vocation à mettre en œuvre les objectifs du SDAGE.
Dans ce cadre, les actions de l'office veilleront à prendre en compte les priorités communautaires et nationales de la politique de l'eau, autant qu'elles soient adaptées aux enjeux locaux.»

Le service Interventions de l'Office est composé de 2 agents : 1 ingénieur territorial en charge des aides et subventions et 1 adjoint administratif principal en charge des redevances.

Pour la gestion des redevances, il est fait usage de l'outil AROM, un outil développé avec l'appui des Agences de l'eau dans le cadre d'une mutualisation avec les Offices de l'eau de Guyane et de Martinique.

Les interventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe regroupent principalement 3 domaines :

les redevances,
les aides,
les contrôles.

2.7.1 LES REDEVANCES

Les redevances de l'Office de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 - LEMA).

A-LES REDEVANCES PERÇUES AUPRÈS DES USAGERS VIA LA FACTURE D'EAU

Elles sont au nombre de 3 :

- préservation des ressources en eau (redevance prélèvement sur la ressource en eau)
- lutte contre la pollution (redevance pollution domestique)
- modernisation des réseaux de collecte

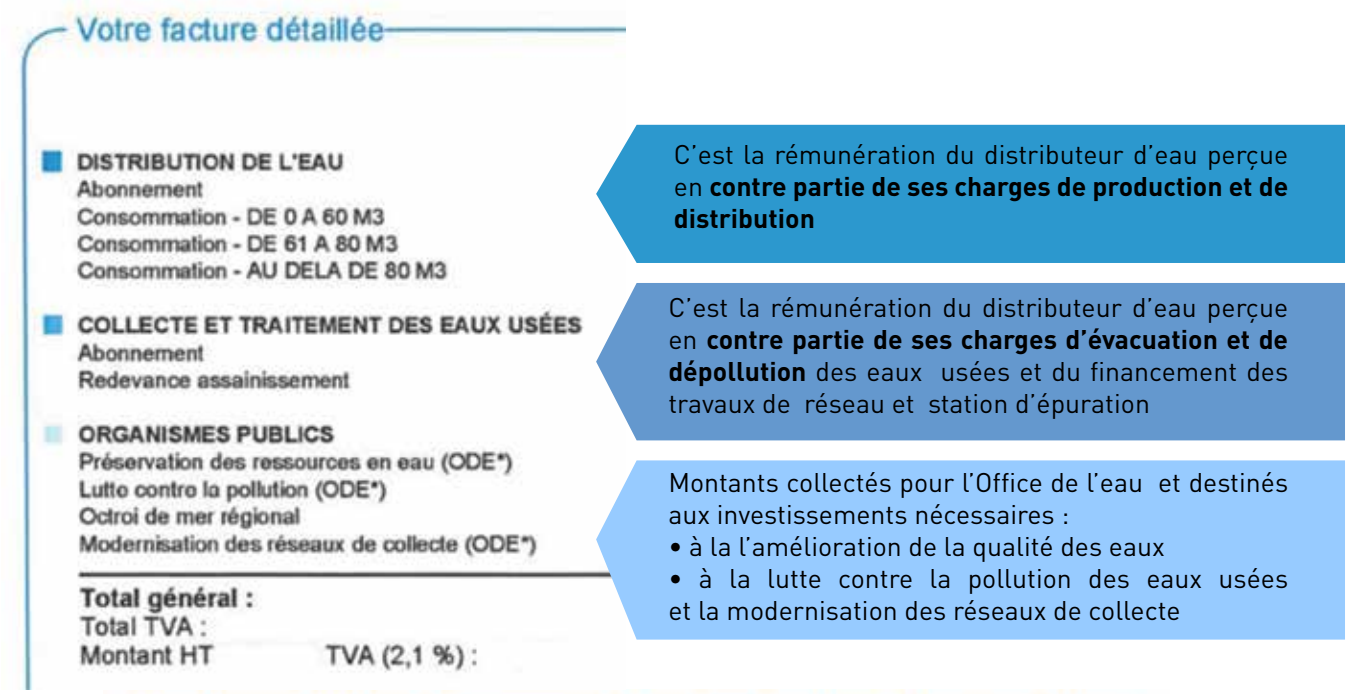

Chaque élément de la facture d'eau correspond à une étape dans le cycle des services de l'eau (le petit cycle de l'eau).

Marina Gosier

B- LES TAUX DES REDEVANCES

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) donne un avis conforme sur les taux des redevances prévues pour financer le programme de l'Office de l'eau (OE) et il donne un avis sur ce programme voté par le Conseil d'administration.

Le Comité de l'eau et de la biodiversité, a, d'une part, repris les attributions du Comité de bassin préexistant, et d'autre part est une instance d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet lié à la biodiversité terrestre, littorale, marine ou aux continuités écologiques.

NATURE	DÉTAILS	SIGLE	UNITÉ	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance prélèvement sur l'eau	Irrigation	RIR	€/m³	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable (AEP)	RPC	€/m³	0,04	0,042	0,044	0,046	0,048	0,04
	Autres Activités Économiques	PRI	€/m³	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	RPD	€/m³	0,125	0,2	0,275	0,35	0,425	0,5
	Non Domestique	PCI	€/Kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO DCO					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	RCD	€/m³	0,038	0,0902	0,1424	0,1946	0,2468	0,3
	Non Domestique	PCI	€/m³	0,075	0,090	0,105	0,120	0,135	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		RDI	€/m³	Fixée chaque année par la Loi de Finances					

Les taux sont inscrits dans le PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) 2013-2018.
En 2018, les redevances atteignent le taux plafond permis par la LEMA.
L'exercice 2017 traite des déclarations relatives à l'activité de l'année 2016.

C- LES TITRES ÉMIS ET ENCAISSÉS

COMPTE	LIBELLÉ	MONTANT TITRÉ	ENCAISSEMENT	ENCAISSEMENT /TITRÉS (%)
737811	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3.931.380 €	1.542.884 €	39,24 %
7378121	Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	5.549.934 €	3.386.348 €	61,01 %
7378122	Redevance pollution diffuse	202.270 €	188.234 €	93,06 %
737813	Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1.023.949 €	672.624 €	65,69 %
	TOTAL	10 .707.533 €	5.790.090 €	54,07 %

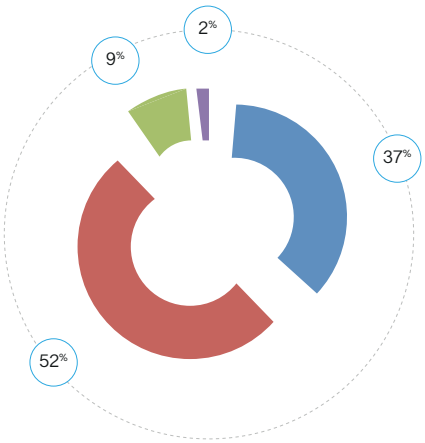

pollution domestique et non domestique

modernisation des réseaux de collecte

pollution diffuse

C1 - LA REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU PAR USAGE (€)

La redevance prélèvement sur la ressource s'applique à 3 usages :

USAGE	MONTANT ÉMIS
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	3 476 792 €
IRRIGATION (agriculteurs)	60 783 €
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	63 706 €

La redevance prélèvement AEP (Adduction en Eau Potable)

Elle est collectée via la facture d'eau des abonnés par les exploitants des services publics de distribution d'eau des communes, des groupements de communes ou de leurs délégataires.

TOTAL DU VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ EN 2016	90.215.817 M³

USAGE	VOLUME PRÉLEVÉ
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	75 582 487 M³
IRRIGATION (agriculteurs)	12 156 832 M³
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	2 476 498 M³

Volume prélevé en 2016 par usage
(exprimé en m³)

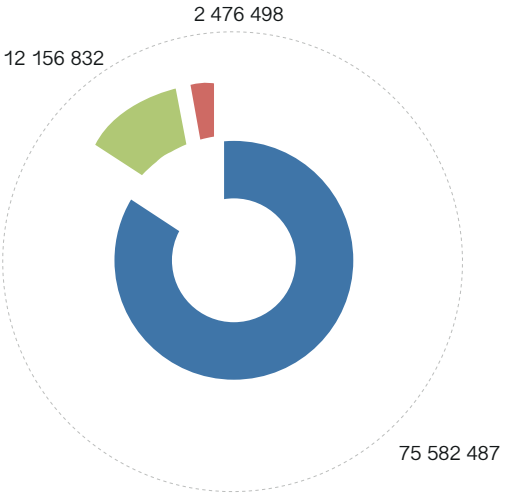

Eau potable

Irrigation

Activités économiques

Rivière salée, Abymes

Le volume d'eau prélevé pour l'usage AEP est de 75 582 487 m3 selon la répartition suivante :

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU	VOLUME EN M³	PRÉVISIONNEL POUR 2018
SIAEAG	30 320 087	1 394 724 €
GENERALE DES EAUX/CANGT	5 453 880	250 878 €
NANTAISE DES EAUX/CCMG	1 297 634	59 691 €
GENERAL DES EAUX/DESHAIES	777 916	35 784 €
GENERAL DES EAUX /LAMENTIN	627 310	28 856 €
GENERALE DES EAUX/CAP EXCELLENCE	5 888 375	270 865 €
REGIE TROIS RIVIERES	1 232 126	56 678 €
CAGSC	7 822 470	359 834 €
CGSP VIEUX FORT	156 706	7 208 €
CGSP SISCSV	2 375 967	109 294 €
CGSP POINTE NOIRE	1 277 792	58 778 €
REGIE DES EAUX DE SAINTE ROSE	3 798 154	174 715 €
NANTAISE DES EAUX/CONSEIL DEPARTEMENTAL AEP	14 554 070	669 487 €
	75 582 487	**3 476 794 €**

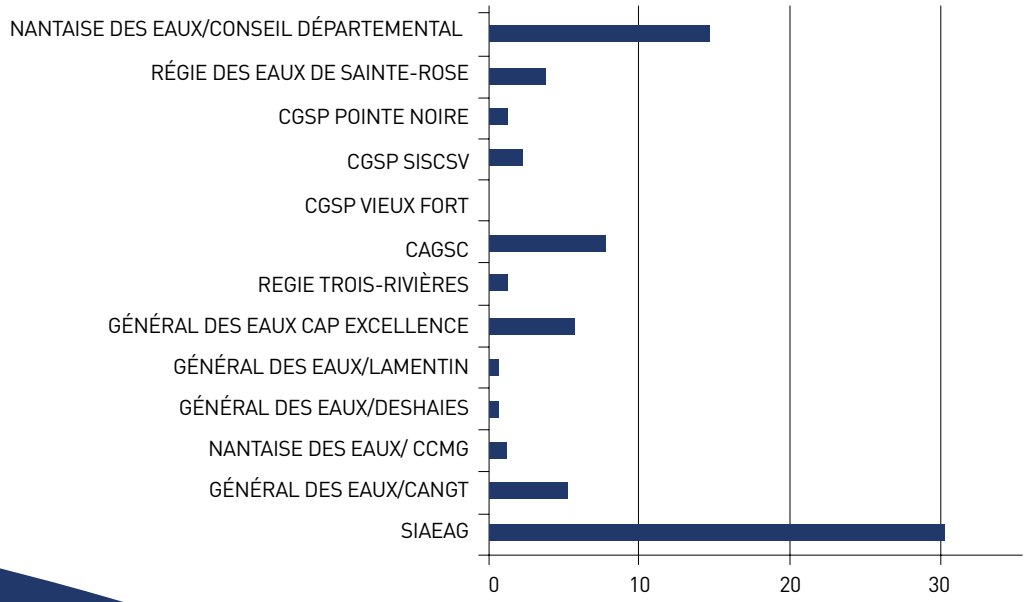

Quantité en million de m² prélévé

C2- LES VOLUMES PRELEVEMENT, POLLUTION DOMESTIQUE ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

La redevance prélèvement sur la ressource s'applique à 3 usages :

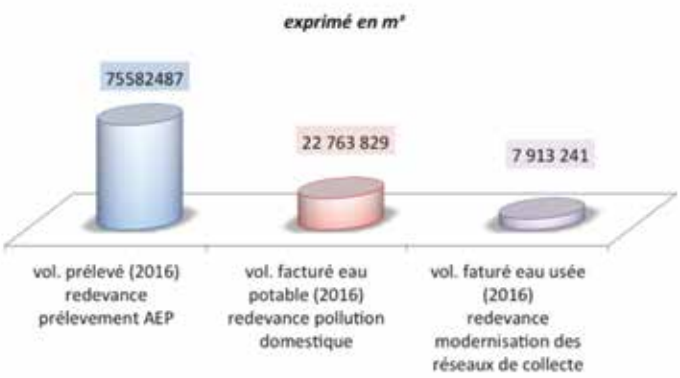

Ces volumes sont des données déclaratives. Ils constituent les assiettes des redevances prélèvement AEP, pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Recette prévisionnelle pour 2018

REDEVANCE	ASSIETTE	PRÉVISIONNEL 2018
redevance prélèvement	volume prélevé usage eau potable	3 476 794 €
	volume prélevé usage eau irrigation	60 000 €
	volume prélevé usage activités économiques	60 000 €
redevance pollution non domestique	polluant rejeté dans le milieu	100 000 €
redevance pollution domestique	volume facturé eau potable	9 674 627 €
redevance modernisation des réseaux	volume facturé eau usée	1 952 988 €
redevance pollution diffuse	substance toxique dans les produits phytosanitaires	200 000 €
TOTAL		15 524 409 €

2.7.2 – LES SUBVENTIONS ET AIDES

A- LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

En 2017, **37 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées.
Parmi ces dossiers de demandes d'aides, 36 demandes étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2013-2018 et 1 demande s'est révélée être non éligible à une aide de l'Office.

Tableau N°1 : Nombres de demandes de subventions enregistrés en 2017 par action du PPI 2013-2018

AXES	ACTIONS DU PPI 2013-2018	NOMBRE DE DEMANDES
A	1 : Connaissance	3
	3 : Communication - Sensibilisation	7
B	7 : Etudes – Gestion prospective de la ressource en eau : SDAEP	1
	9 : Mise en place d'une plateforme de stockage	1
	12 : Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP)	11
	13 : Lutte contre les branchements clandestins	6
C	15 : Etudes – Gestion prospective de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et des rejets polluants : SDA, SDGEP	2
	17 : Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	1
	18 : Réhabilitation des réseaux de collecte des Eaux Usées	1
	20 : Amélioration du traitement des Eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles	1
	22 : Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	1
	23 : Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	1
D	24 : Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	1
	TOTAL	37

Sentier des falaises, Anse-Bertrand

Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en 2017 selon les axes du PPI 2013-2018

Total des demandes de subventions éligibles

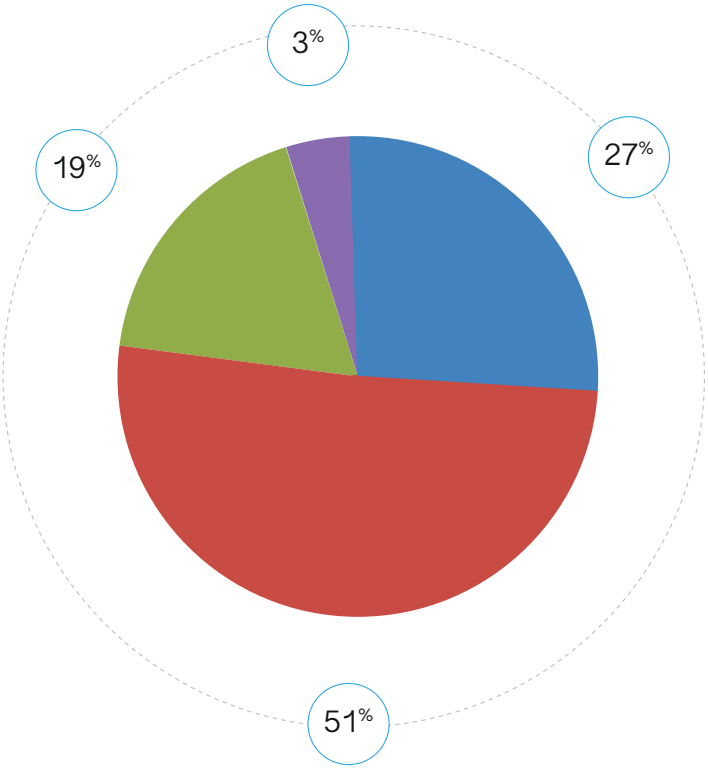

- **Axe stratégique A :** Asseoir le rôle de l'Office au sein des instances de gouvernace de l'eau
- **Axe stratégique B :** Concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource
- **Axe stratégique C :** Developper l'assainissement et réduire les rejets polluants
- **Axe stratégique D :** Améliorer l'état des cours d'eaux et des milieux aquatiques

B- LES AIDES ACCORDÉES

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de 29 dossiers au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) et 1 dossier au titre du Plan de Communication:
Ces dossiers ont été présentés soit :

- **Pour décisions à la Commission d'Attribution des Aides(CAA) : demandes inférieures à 70 000 euros,**
- **Pour décisions du Conseil d'Administration : demandes supérieures à 70 000 euros.**

ACTIONS DU PPI 2013-2018	NOMBRE DE DOSSIERS	
Action 1 : Connaissance	2	85000 €
Action 4 : Suivi et contrôle	7	2195.97 €
Action 12 : Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP	9	1 866 705,83 €
Action 13 : Lutte contre les branchements clandestins	5	806 204,90 €
Action 15 : Etudes – Gestion prospective de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et des rejets polluants : SDA, SDGEP	1	50 000 €
Action 17 : Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	1	128 800 €
Action 20 : Amélioration du traitement des Eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles	1	200 000 €
Action 22 : Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	1	129 072,90 €
Action 23 : Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	2	62 490 €
TOTAL SUBVENTIONS 2017	**29**	**3 330 469,60 €**

La CAA a accordé 10 subventions pour un montant total de 114 685,97 euros.

Le Conseil d'Administration a validé 19 demandes de subventions pour un montant total de 3 215 783.63 euros.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2016 est de 3 330 469.60 euros.
Un dossier a été validé au titre du Plan Pluriannuel de Communication pour un montant de 8121 euros. En effet l'Office de l'Eau Guadeloupe, la Préfecture de Guadeloupe, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont accompagné le Comité de Défense des Usagers de l'Eau de la Guadeloupe (CDUEG) dans l'organisation d'un séminaire d'information sur la problématique de l'Eau à destination des usagers le 28 octobre 2017.

Figure N°2 : Répartition des montants de subventions selon les axes du PPI 2013-2018

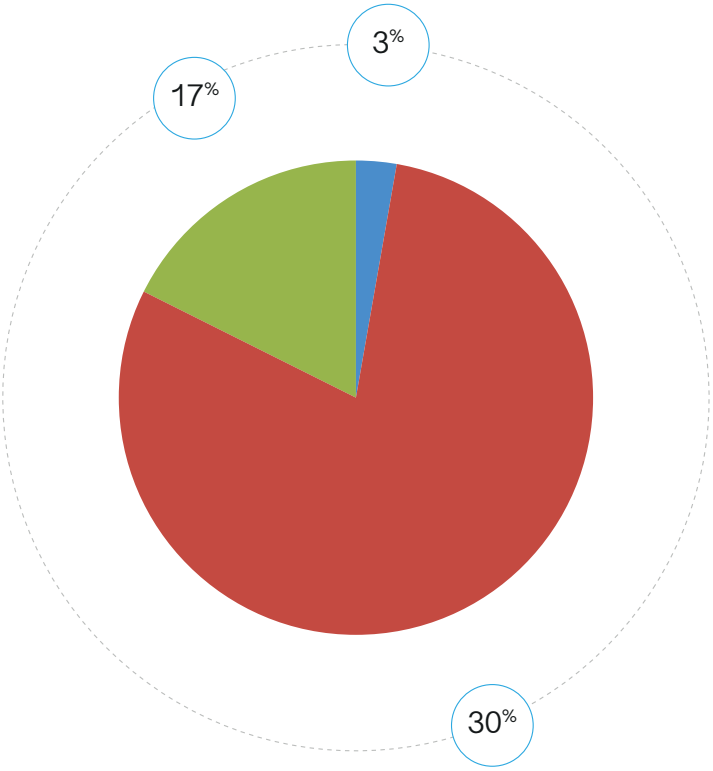

Axe stratégique A : Asseoir le rôle de l'Office au sein des Instances de gouvernace de l'eau : Etudes, Communication, Sensibilisation : 87195,97 €

Axe stratégique B : « Concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource » : Protection des captages, réhabilitation des usines de production, renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable : 2672910,73 €

Axe stratégique C : « Développer l'assainissement et réduire les rejets polluants»: assainissement collectif et non collectif,mise aux normes des stations d'épurations, réhabilitation des réseaux de collecte : 570362,90 €

Répartition des subventions selon les actions du PPI-2013-2018

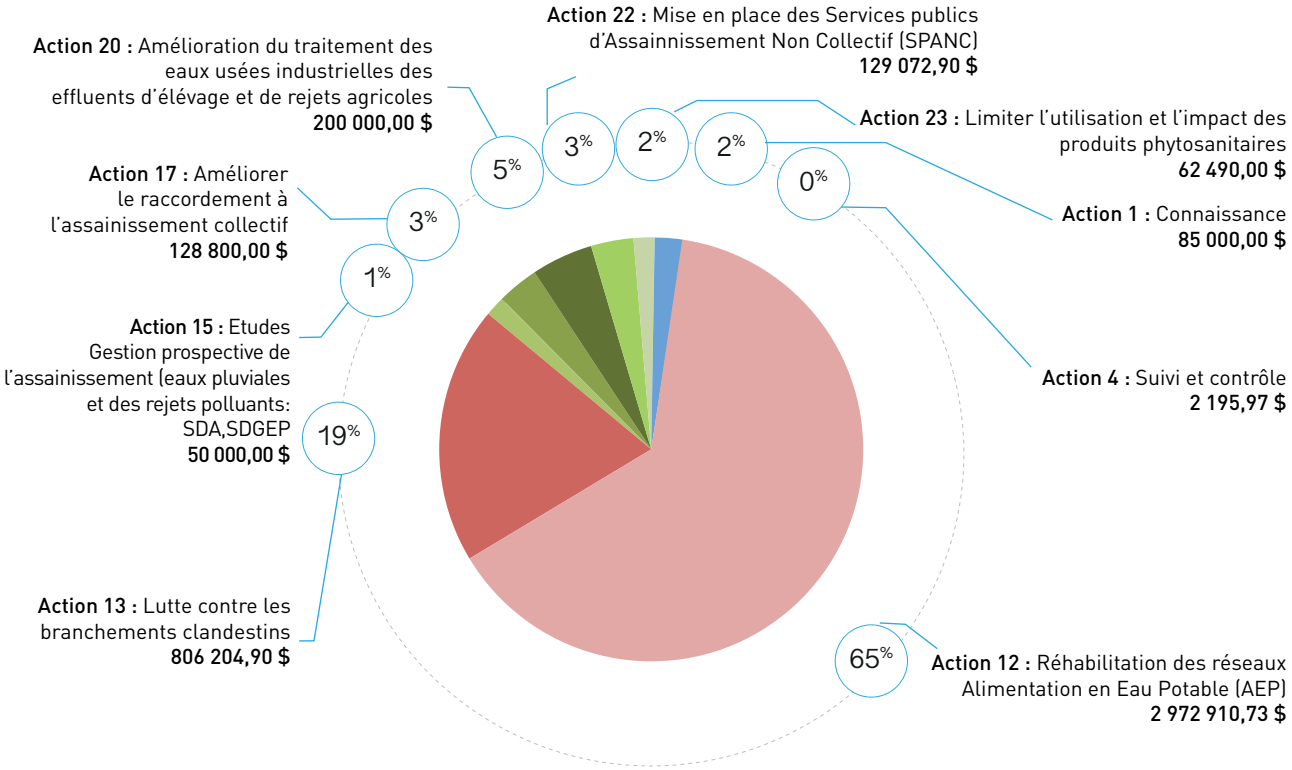

Figure N°3 : Répartition des montants de subventions selon les bénéficiaires

Répartition des subventions selon le type de bénéficiaires

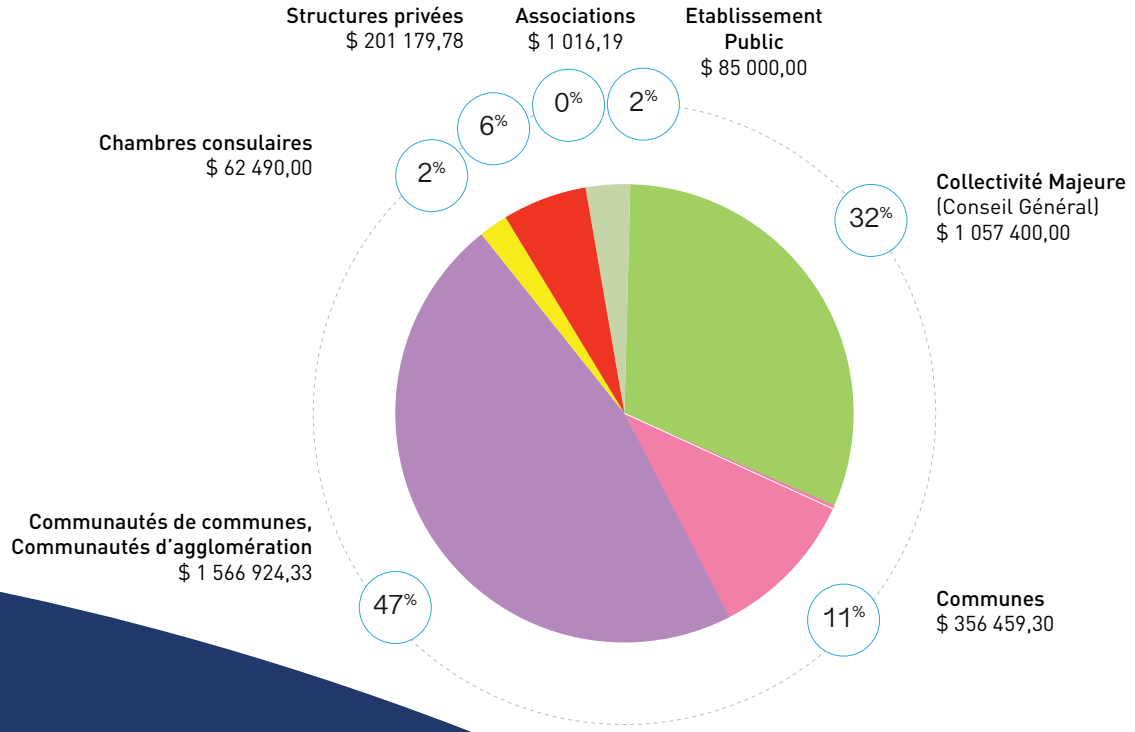

Les aides attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe en 2017 se répartissent entre les porteurs de projets suivants :

• 32% des aides ont été attribuées au Département (dans le cadre de la phase 3 du Plan de Secours en Eau Potable).
• 47% des aides ont été attribuées aux Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes,
• 11% des aides ont été attribuées aux Communes,
• 6% des aides ont été attribuées à des structures privées,
• 2% d'aides ont été allouées à des Chambres consulaires et des Etablissements Publics
• →1% d'aides a été attribuée à des associations

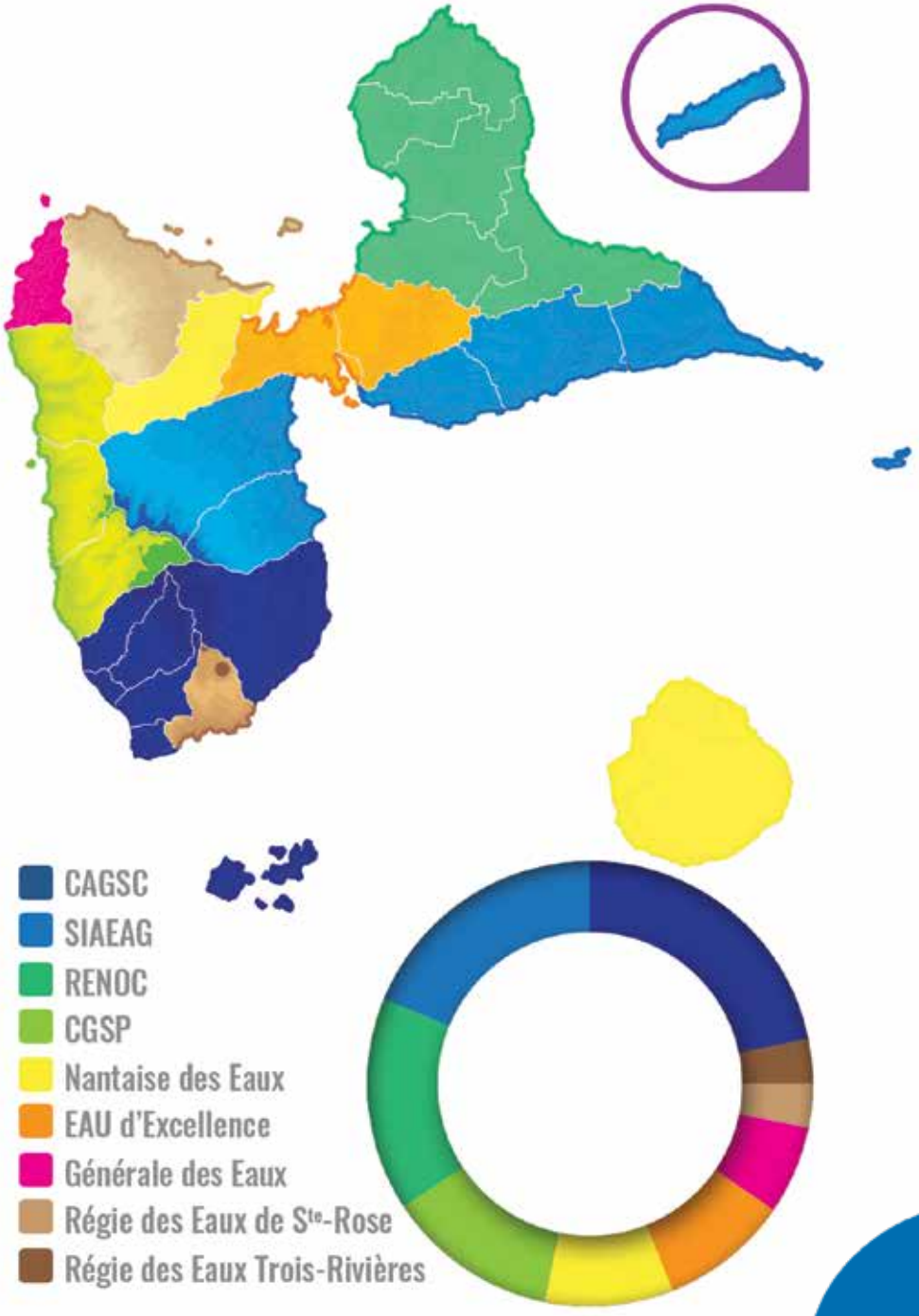

C- LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECOURS EN EAU POTABLE (2017), LE PLAN EAU DOM ET LE PLAN BIANNUEL D'ACTIONS DES EPCI

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la Phase 3 du Plan de Secours en Eau potable initié par le Département et l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Dans le cadre de cette troisième série de travaux le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau a validé une participation financière de l'établissement public à l'opération de reconstruction du réseau d'eau de la Commune de Sainte Rose.

Parallèlement à ce plan l'Office de l'Eau a également accompagné au titre de son PPI 2013-2018 des opérations sur les communes de Basse-Terre et Gourbeyre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Eau DOM, les membres de la Conférence régionale de l'eau (État, Région, Département, Office de l'Eau, Comité de bassin, AFD et CDC), conscients des difficultés auxquelles font face les collectivités qui gèrent les services d'eau potable et afin de les accompagner pour améliorer durablement la situation des usagers, ont décidé de lancer deux appels à projets, à destination des collectivités gestionnaires, dotés chacun de 3 M€ et portant sur :

• la recherche et la réduction des fuites dans les réseaux et l'amélioration des rendements
• la réduction des volumes d'eau potable distribués mais non comptabilisés

Chaque appel à projet est doté d'une enveloppe de 3 Millions d'euros de subvention soit 6 millions d'euros au total répartis de la manière suivante :
• Office de l'Eau : 1 million d'euros
• Etat : 1 million d'euros
• Conseil Régional : 1 million d'euros
• Fonds Européen FEDER : 3 millions

Deux sessions de sélections des projets remis ont été programmées respectivement en juin et septembre 2017. Cette seconde session a été reportée d'un mois suite au passage du cyclone MARIA sur l'archipel et s'est tenue début novembre.

La participation totale de l'Office de l'Eau au cofinancement des opérations des deux AAP est au final de 1 000 142,33 euros.
Les subventions Office de l'Eau seront affectées aux opérations de la commune de TROIS RIVIERES, de la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE, de la Communauté de Communes de Marie Galante, de la commune du LAMENTIN et de la Régie Nord Caraïbes.

Suite au passage de l'ouragan Maria sur le territoire guadeloupéen la Communauté d'Agglomération Grand Sud caraïbes (CAGSC), la Commune de Pointe Noire et la Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre (CANBT) ont également sollicité une aide de l'Office de l'Eau Guadeloupe pour les projets de Travaux d'urgence sur les prises en rivières de Trou à Diable (Bouillante), Baille Argent et Apôtres (Pointe Noire).

Les aides attribuées par l'Office de l'Eau pour ces travaux d'urgence seront intégrés au Plan Biannuel d'Actions Prioritaires (PBAP) de 71 millions d'euros élaboré par la Conférence des Présidents de Communautés d'Agglomérations et de Communes en prévision du passage en Guadeloupe de la mission interministérielle sur l'eau conduite par le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu.

prévision du passage en Guadeloupe de la mission interministérielle sur l'eau conduite par le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu.

Liste des opérations subventionnées par l'Office de l'Eau dans le cadre des AAP

PORTEURS	PROJETS	MONTANTS
CCMG	AAP Plan Eau DOM Amélioration du suivi, Connaissance et renouvellement de Réseaux.	80,000.00 €
LAMENTIN	AAP Plan Eau DOM Recherche de fuites, Télégestion et renouvellement des réseaux	79,000.00 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Télégestion des réservoirs et pompages	34,937.43 €
CAPEXCELLENCE	AAP Plan Eau DOM Remplacement de compteurs et recherche des non raccordés	201,691.50 €
CAPEXCELLENCE	AAP Plan Eau DOM Renouvellement des compteurs abonnés	207,000.00 €
RENOC	AAP Plan Eau DOM Renouvellement de compteurs	204,991.53 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Renouvellement des compteurs particuliers et mise en place de la relève des index à distance	92,561.87 €
TROIS RIVIERES	AAP Plan Eau DOM Mise en œuvre de la radio relève des index des compteurs	99,960.00 €
TOTAL PARTICIPATIONS AAP PEDOM		1 000 142.33 €

D- LES CONTRÔLES

Il s'agit essentiellement de vérifier que les aides accordées par l'Office de l'Eau ont réellement été utilisées pour mettre en œuvre les projets validés par le Conseil d'Administration, la Commission d'Attribution des Aides et la Direction de l'Office de l'Eau.

Les contrôles établis sont de 2 types :

• **Les contrôles sur pièces :** il s'agit de vérifier l'exactitude des factures acquittées fournies par les bénéficiaires des aides de l'Office ainsi que l'ensemble des documents produits grâce aux subventions : rapports d'études, rapports finaux d'exécution,

• **Les contrôles sur place :** il s'agit de vérifier sur le terrain la réalisation concrète des projets subventionnés (visite des équipements et bâtiments).
Les contrôles permettent de vérifier si les obligations des bénéficiaires de subventions ont bien été respectées, notamment les obligations de publicité et de délais.

En 2017 avec l'aide des services de l'Etat (DEAL) et de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) des contrôles ont été réalisés pour les bénéficiaires des aides de l'Office de l'Eau.

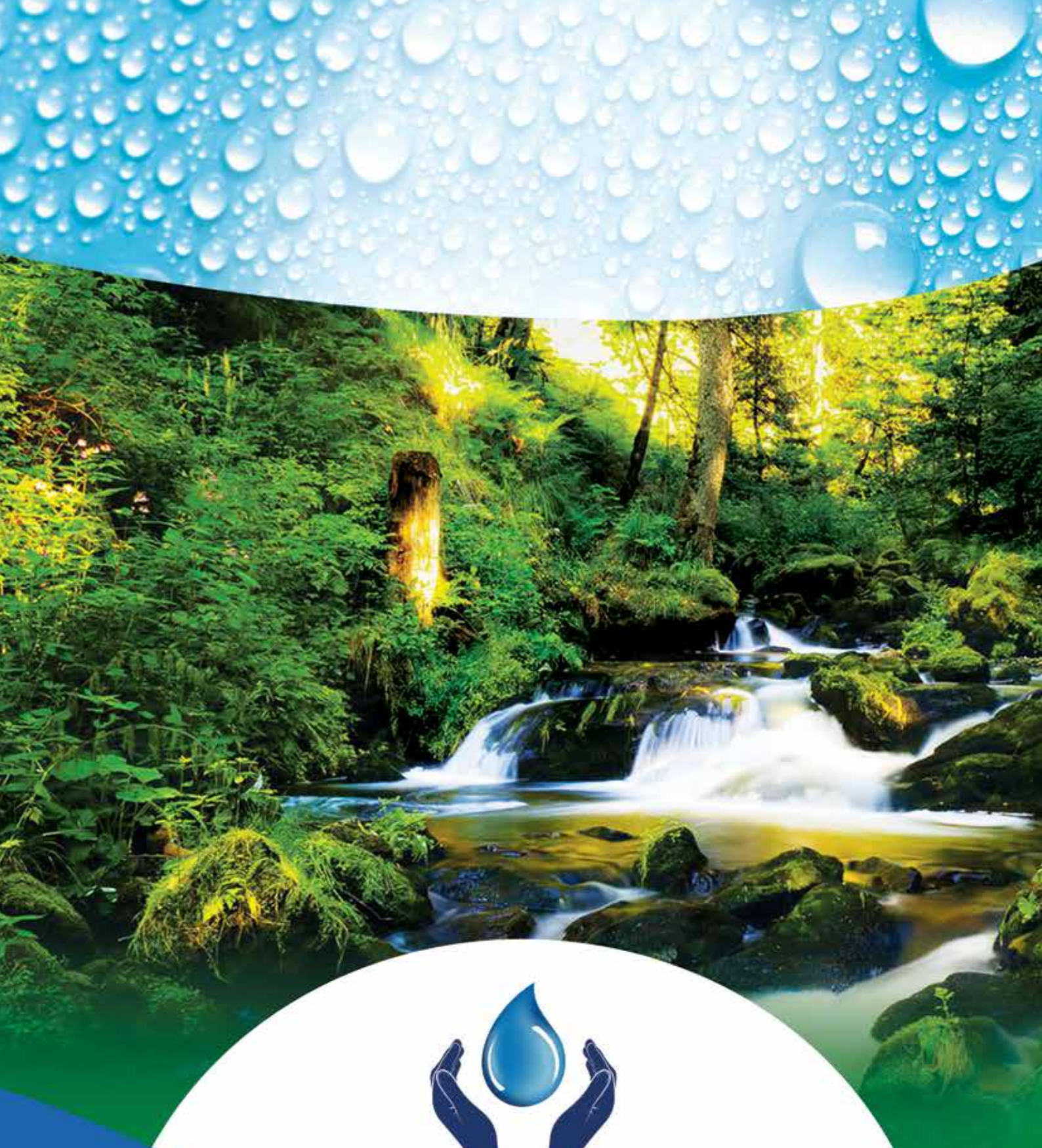

Office de l'Eau
GUADELOUPE